

Etude de faisabilité d'un parc d'activités structuré autour d'un centre technique d'éco industrie sur le territoire de la Courneuve



Rapport final

Juin 2007

Les objectifs de la mission	3
Rapport Phase 1	4
Rapport Phase 2	23
Rapport Phase 3	61
Annexes	79

Les objectifs de la mission:

- Appréhender au sein de la zone d'activités Jean Mermoz de la ville de La Courneuve, la faisabilité économique, technique, juridique et financière de la création d'un centre technique des éco-industries,
- Apprécier d'un point de vue stratégique, les possibles complémentarités avec la mise en place, à terme, d'une technopole «éco-industrielle» sur le territoire de Bobigny, mais aussi avec les projets portés par d'autres communes du département.

Trois volets seront abordés :

- Clarifier le concept et le marché des éco-industries: rapport phase 1
- Apprécier l'opportunité de créer un centre technique d'éco-industrie: rapport phase 2
- Préfigurer un montage juridique, technique et financier: rapport phase 3

PHASE 1 : PRESENTATION DU CONCEPT ET DU MARCHE DES ECO- INDUSTRIES

INTRODUCTION

Le renforcement de la législation environnementale, l'aspiration de notre société à une amélioration de la qualité de la vie, la diffusion du concept de développement durable ouvrent de larges perspectives aux activités économiques liées à l'environnement. En plein essor, ces activités offrent des opportunités pour l'économie régionale et le développement local.

La Communauté d'Agglomération Plaine Commune a décidé d'engager une réflexion visant à étudier la pertinence de renforcer le développement de la filière des activités éco-industrielles en favorisant notamment l'implantation de nouvelles entreprises sur son territoire. Cette investigation s'intègre dans une problématique à l'échelle régionale via la promotion du développement de parcs éco-industriels, et départementale via un technopole décentralisé lié aux éco-industries. Pour cela, Plaine Commune souhaite se doter d'éléments d'analyses économiques, techniques, financiers et juridiques lui permettant de préciser ses éventuels axes d'interventions.

L'objet du présent rapport (phase 1) est donc de présenter :

- les concepts de l'éco-industrie et des différentes pratiques et acteurs existants,
- les caractéristiques du marché de l'éco-industrie.

Présentation des éco-industries

Les éco-activités "produisent des biens et services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes".

Elles utilisent un ensemble de savoir-faire et de techniques pour mesurer ou réduire l'impact sur l'environnement d'une activité, d'un procédé ou d'un produit. Ces technologies peuvent revêtir :

- ⇒ un caractère générique (technologies à applications multiples, et en particulier dans le domaine de l'environnement) ; les technologies sobres et propres sont, dans ce sens, des technologies de l'environnement (TDE) ;
- ⇒ ou un caractère plus spécifique (applications essentiellement dans le domaine de l'environnement).

Elles peuvent également prendre la forme, plus complexe, de savoir-faire et de prestations intellectuelles associés à des techniques industrielles.

C'est pourquoi il est plus adapté de parler de manière plus générale d'éco-activités plutôt que d'éco-industries. Selon les cas, nous utiliserons alternativement ces deux termes très proches.

Ces éco-activités peuvent être exercées par des administrations publiques telles que les communes ou les syndicats intercommunaux, ou par des entreprises privées qu'on peut alors qualifier d' " éco-entreprises ". Celles-ci peuvent se regrouper dans des **parcs d'éco-activités simples** ou structurés autour d'un équipement permettant de créer une dynamique locale et un apport de compétences « mutualisé » (laboratoires de recherche,...). On parle alors de **pôles d'éco-activités**. Ces pôles permettent de favoriser la « fertilisation croisée » entre la Recherche, l'Enseignement et l'Entreprise.

Exemples

Aussi, afin de pallier la diversité et l'hétérogénéité des éco-entreprises, des stratégies locales ou régionales de développement de réseaux territoriaux d'entreprises du secteur de l'industrie de l'environnement sont apparues dans les années 1990. Ces stratégies de mise en réseau reçoivent le soutien de collectivités territoriales.

On recense d'ores et déjà en France une dizaine de **pôles locaux ou régionaux**, dont certains sont encore en phase de démarrage :

- NANCIE - Centre International de l'Eau - (www.nancie-entreprises.com),
- "Pôle environnement Lyon Rhône Alpes" (www.eco-entreprises-appel.com),
- Pôle d'excellence éco-technique de Savoie Technolac,
- "EA Pôle de l'eau" – région Provence – Alpes – Côte d'Azur - (www.ea-pole-eau.com),
- "Europole de l'Arbois" (www.europole-med-arbois.org),
- "Myriapolis - Pôle Eco-industries d'Alès" (www.alesmyriapolis.asso.fr),
- "CDEE – Création Développement Eco-Entreprises " (Nord Pas de Calais),
- "APESA – Association Pôle Environnement Sud Aquitain "...

Autre concept : l'écologie industrielle

Différents concepts sont apparus ces dernières années en lien avec les objectifs de développement durable. Même si les principes et les objectifs sont généralement similaires, ces concepts sont liés à des démarches différentes.

En particulier, le **concept d'écologie industrielle** s'est développé sur certains sites et surtout au sein de certaines entreprises.

L'écologie industrielle propose de considérer le système industriel comme une forme particulière d'écosystème. La démarche offre une vision nouvelle de nos modes de production et de consommation et révèle des potentiels importants de diminution des impacts environnementaux par une restructuration de l'ensemble des activités économiques.

Les principes soutenus par l'écologie industrielle, **par exemple utiliser les déchets comme des ressources et diminuer l'intensité matérielle des produits**, ne sont pas nouveaux dans les pratiques industrielles et de nombreuses applications ponctuelles existent au sein des activités économiques. L'écologie industrielle offre un cadre d'action pour intégrer dans l'ensemble du système économique des voies de mise en œuvre plus systématiques des démarches telles que la réutilisation et la dématérialisation au sein d'une communauté d'acteurs (collectivité territoriale, partenaires socio-économiques, fournisseurs, distributeurs...). **L'écologie industrielle conçoit le développement économique comme un système de production et de consommation local fonctionnant le plus possible en boucle fermée.**

L'écologie industrielle est donc un concept général lié au développement d'initiatives liées à la mise en pratique de démarches écologiques (réutilisation des déchets,...) dans les modes de production et de consommation des industries. Ces démarches peuvent être réalisées au sein d'une même entreprise et/ou par la mise en réseau d'entreprises, mais également au sein d'un territoire urbain (fonctionnement de l'agglomération,...). Elle aboutit à la création de **réseaux éco-industriels** d'entreprises qui coopèrent notamment pour optimiser l'usage des ressources. Les parcs éco-industriels sont une application particulière de cette logique d'éco-réseau à une zone géographique précise.

Ainsi, un parc d'éco-activités (selon le concept des éco-industries ou des éco-activités) peut éventuellement fonctionner selon les principes de l'écologie industrielle, mais pas nécessairement. Par ailleurs un parc éco-industriel (selon le concept de l'écologie industrielle) ne regroupe pas que des éco-activités (exemple des complexes aciéries-engrais-cimenteries).

Exemples

En France, l'intérêt pour l'écologie industrielle est grandissant. Des acteurs universitaires, industriels, politiques et socio-économiques participent et assistent depuis quelques années au lancement d'initiatives d'écologie industrielle sur le territoire français. On peut citer à titre d'exemples :

- Les projets en œuvre dans les collectivités territoriales : la Communauté Urbaine de Dunkerque, Chalon-sur-Saône, le Pays Mantois...
- La création d'un Pôle français de l'écologie industrielle par l'association Auxilia et la Cité des matières,
- Les initiatives de l'association ECOPAL sur la zone industrielle de Grande Synthe et dans le Dunkerquois,
- Le travail de concertation locale et la réflexion menée sur l'insertion territoriale des sites de production de l'entreprise par Ciments Calcia,
- Les réflexions et les projets engagés par les Universités : Versailles Saint-Quentin, Paris 1...

Caractéristiques des éco-entreprises

Une filière innovante, un fort potentiel de développement

Les éco-entreprises françaises sont en plein développement : globalement, leur croissance s'avère supérieure à la croissance économique nationale, leurs produits ou savoir-faire s'exportent bien et leurs perspectives sont encourageantes. La prise de conscience de la non durabilité de notre mode de développement pousse les pays à adopter des politiques environnementales de plus en plus contraignantes, politiques qui se traduisent inévitablement en nouveaux marchés pour les éco-entreprises.

Chiffres-clés (source : Les éco-entreprises et les éco-technologies, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, décembre 2003)

Malgré l'absence de statistiques disponibles récurrentes couvrant la totalité du champ des éco-entreprises, le croisement des différentes données disponibles aboutit à l'extrapolation suivante :

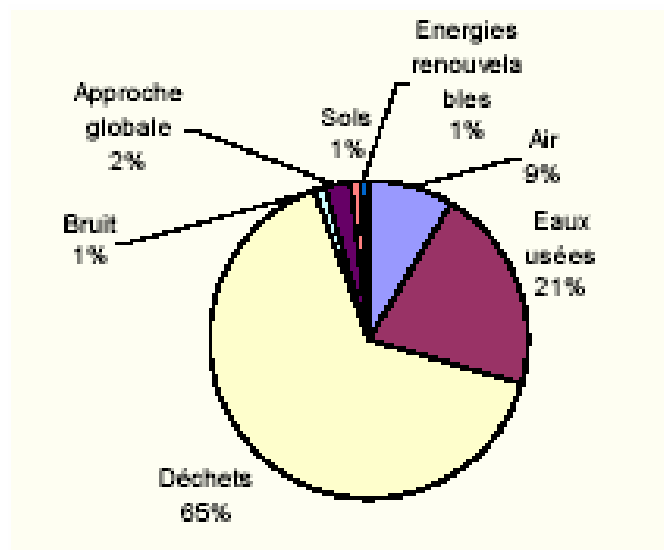
- nombre d'entreprises : plus de 7 000
- effectifs : au minimum 150 000 personnes
- chiffre d'affaires : plus de 25 milliards d'euros, représentant environ 1% de la production nationale
- répartition du chiffre d'affaires : Secteur de l'eau : environ la moitié du marché / Secteur des déchets : environ 6 milliards d'euros / Secteur de la récupération : environ 6 milliards d'euros
- En 2004, la croissance du chiffre d'affaires des éco-entreprises était de 8,5%, avec une croissance de 25,4% du secteur de la récupération.
- En 1997, une enquête spécifique sur les éco-activités montrait que les éco-entreprises étaient plutôt de petite taille : 57% du chiffre d'affaires des éco-entreprises était réalisé par des entreprises de moins de 250 employés, et 41% par des entreprises de moins de 100 employés. Ce pourcentage est même sous-estimé puisque l'enquête excluait les TPE.

Un éventail extrêmement large d'éco-entreprises : Ce secteur regroupe des entreprises extrêmement diverses que l'on peut classer en fonction :

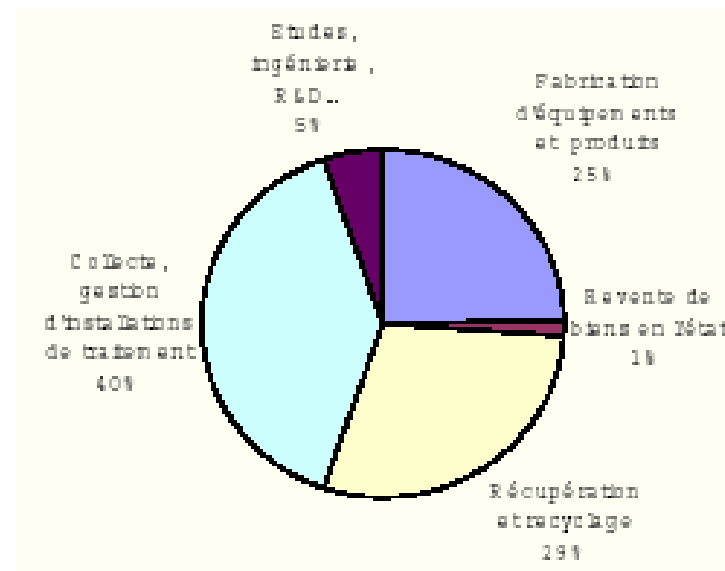
- du domaine d'activité : gestion des déchets, gestion des eaux usées, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre le bruit, dépollution des sols et des sites et équilibre des écosystèmes.
- du type de prestations : service de gestion des pollutions (limitation, mesure et correction), études, ingénierie et conseil, conception et fabrication de produits et équipements industriels, installation d'équipements, prestations de recherche...
- du type de clientèle : les collectivités locales ou autres intervenants publics en tant que prestataires ou responsables d'activités de protection de l'environnement, d'autres éco-entreprises situées plus en aval dans la chaîne de production du même service environnemental, les producteurs d'activité économique quelconque, les consommateurs individuels.
- de la taille des entreprises : micro-entreprises, PME - PMI, filiales de groupes...
- du profil des entreprises : les espoirs (start-up de niche de marché), les reconvertis (activité principale exercée dans un secteur d'activité traditionnel et diversification partielle dans le secteur de l'environnement), les traditionnels (présents depuis longtemps dans le secteur) et les seniors (équipementiers ingénieristes reconnus du secteur et de notoriété mondiale).

LES CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE DES ECO-INDUSTRIES

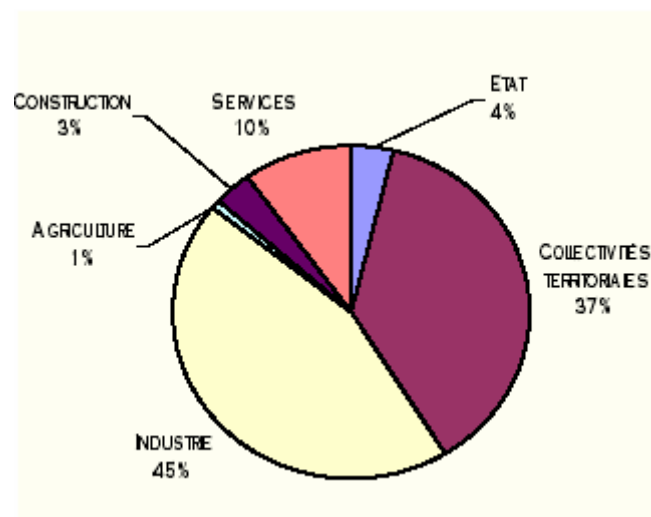
Activités et clients



Répartition du chiffre d'affaires des éco-entreprises selon le domaine



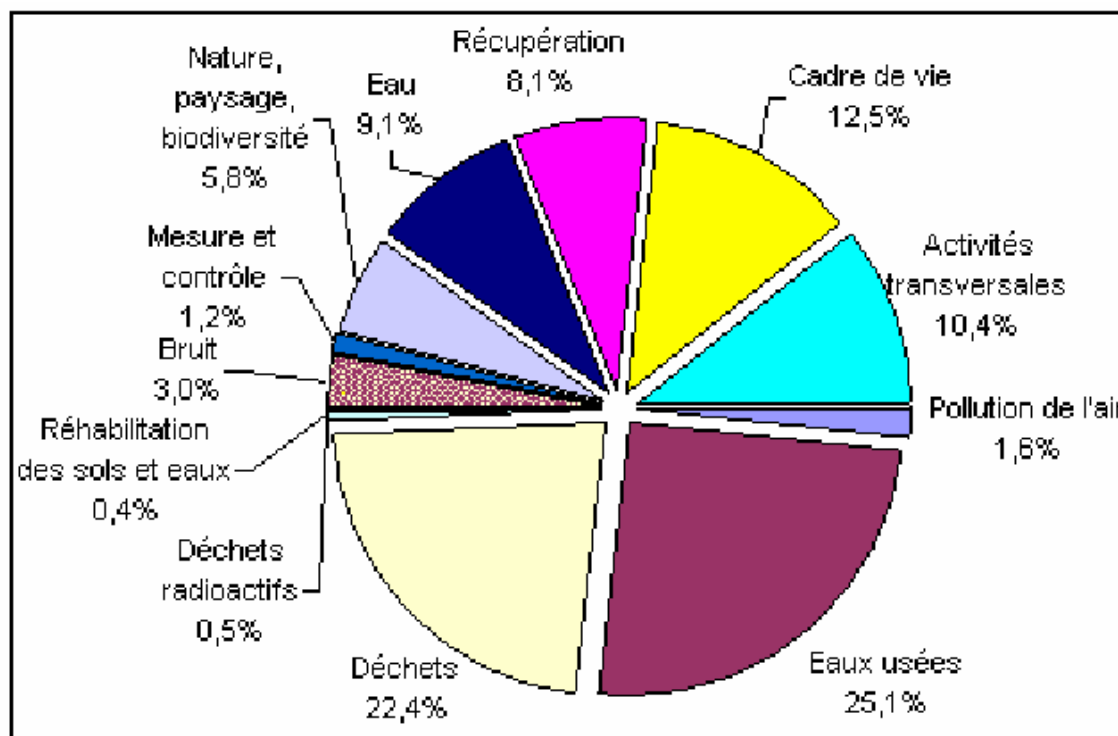
Répartition du chiffre d'affaires des éco-entreprises selon l'activité



Répartition du chiffre d'affaires des éco-entreprises en France selon le client

Source : Les éco-activités de l'industrie et des services, SESSI, 2002

Activités et clients



Répartition par domaines des 365 700 emplois environnementaux en 2003

(emplois liés aux activités environnementales ou induites par celles-ci)

Source : Rapport à la Commission des Comptes et de l'Economie de l'Environnement, MEDD/IFEN, mars 2005

Autres caractéristiques

Un secteur très dépendant des politiques publiques

Un fort impact de la réglementation s'exerce tant sur l'offre que sur la demande et touche l'ensemble des entreprises, les plus puissantes et les plus anciennes du secteur comme celles se positionnant depuis peu sur ce segment d'activité. La réglementation se traduit, souvent au niveau européen, par des obligations nouvelles qui s'imposent aux collectivités locales et aux entreprises. C'est l'évolution des normes environnementales qui pousse les industries à s'équiper, à traiter ou à faire traiter leurs pollutions.

Par ailleurs le marché de ces entreprises est en moyenne plus fragile que d'autres types de marchés car elles proposent des biens et services non productifs, et ces investissements sont les premiers différés par les entreprises clientes, en cas de climat économique morose.

Un savoir-faire reconnu à l'international

Les éco-entreprises françaises occupent globalement une place très honorable à l'international (4e rang mondial) et les moyens qu'elles mobilisent sur les marchés extérieurs apparaissent d'ores et déjà conséquents (environ 30 % de leur potentiel total, si l'on tient compte à la fois des exportations et de la production hors France).

En effet, selon les résultats de l'enquête de 1997, la clientèle des éco-entreprises est essentiellement nationale, avec un taux d'exportations de 15%. Mais ce chiffre ne considère pas les autres modes d'implantation à l'étranger (filiales, participations dans des entreprises étrangères) qui dominent dans les sociétés de services ou le BTP. Le taux d'exportation est beaucoup plus fort dans l'industrie (28% en 1997). Sur certaines niches, les éco-entreprises atteignent un taux d'exportation de 100%.

Un tissu industriel très éclaté qui handicape le développement du secteur

Cependant, du fait de l'éclatement du tissu français de PME indépendantes, qu'il s'agisse d'entreprises industrielles ou de sociétés intervenant dans le domaine des études, du conseil et de l'ingénierie, seul un nombre très restreint de firmes a une présence significative à l'international.

Une filière valorisante en terme d'image pour les territoires

La filière des éco-industries est en plein développement. Ses aspects liés à l'innovation et au développement en font une filière très dynamique dont les besoins sont réels (réseaux, formation) aux retombées importantes en termes d'image pour un territoire (écocitoyenneté, développement durable, ...). Ceci motive les collectivités à soutenir des projets de pôles territoriaux d'éco-activités.

Autres caractéristiques

Une recherche forte mais répartie chez de nombreux acteurs

- des acteurs publics (BRGM, CEMAGREF, CIRAD, INRA, IRD, IFREMER, LCPC, CNRS, CEA...) ou parapublics (EDF, CEA...) forts, établis de longue date, conduisant des programmes importants de R&D ;
- des centres de recherche liés au CNRS, à l'Université ou aux Ecoles d'Ingénieurs, assez nombreux et souvent très spécialisés ;
- des centres techniques industriels ayant développé des compétences dans les problématiques environnementales de leurs filières (CTP, CSTB...) ;
- une composante de la recherche industrielle forte, avec la présence de grands groupes (Veolia Environnement, Suez Ondeo) leaders du marché international de l'eau et des déchets, conduisant avec leurs moyens propres des programmes de R&D dont le volume est important ;
- un ensemble de PME de services (ingénierie, conseil), de PMI et de start-up (parfois essaimages de laboratoires publics commercialisant des technologies innovantes) qui n'ont pas toujours une stratégie et une position internationales affirmées mais qui sont souvent plus innovantes que la moyenne des entreprises françaises (on estime qu'elles consacrent en moyenne 3% de leur chiffre d'affaires à la R&D).
- Des réseaux de recherche se mettent progressivement en place pour créer un maillage entre les différents acteurs.

Des besoins de formation et d'information

Cités par 48% des PME PMI lors de l'enquête « Les PME Eco-industrielles en France - situation et axes de développement » auprès de 1000 PME éco-industrielles, les besoins de formation semblent être une priorité pour répondre au manque d'adéquation entre les formations extérieures et les métiers de l'éco-industrie.

Mais il est nécessaire de préciser les besoins! Il semblerait que des attentes soient exprimées en formation continue pour des PMI afin de faciliter l'adaptation des nouveaux employés: l'inadaptation de la formation initiale. Cette enquête montre le besoin en personnel spécialisé dans un domaine formé ensuite aux métiers de l'environnement au sein même de l'entreprise. Les rapprochements avec les organismes de formation professionnelle (AFPA, GRETA, ...), les Ecoles d'Ingénieur et les universités sont en voie de développement à l'image de la récente convention AFPA-Veolia dans le domaine de la formation continue

Compte tenu des enjeux que représentent la réglementation, les marchés et l'évolution de ceux-ci et les réponses en matière d'innovation technologique, les entreprises expriment clairement leurs attentes pour recevoir et gérer l'information **sur les marchés et sur la réglementation / normalisation et les techniques de l'innovation.**

LE DEVELOPPEMENT DE POLES TERRITORIAUX

Afin de pallier la diversité et l'hétérogénéité des éco-entreprises, des stratégies locales ou régionales de développement de réseaux territoriaux d'entreprises du secteur de l'industrie de l'environnement sont apparues dans les années 1990. Ces stratégies de mise en réseau reçoivent le soutien des collectivités territoriales en raison des retombées en termes d'image et de la dynamique de la filière (innovation, développement,...). De nombreux termes sont apparus, souvent confondus les uns avec les autres. Les nombreuses dénominations existantes sont le fruit de démarches de communication et de marketing mises en place pour favoriser le développement des territoires.

⇒ **Le Technopôle** est un outil de développement économique au service d'un territoire. Il peut être :

- Centralisé : espace sur lequel s'exerce l'effet structurant d'un équipement, noyau dynamique irriguant le développement
- Décentralisé : l'activité de développement économique de l'équipe du technopôle irrigue un ensemble de sites.
- Le technopôle est généralement lié à une thématique particulière (biotechnologies, ...).
- Au féminin : la technopole : l'ensemble d'une agglomération est considéré comme servant de berceau aux entreprises innovantes.

⇒ Le **parc** est un espace regroupant des entreprises, zone d'activité classique ne disposant pas nécessairement d'un élément structurant.

⇒ Dans le cadre des **éco-activités**, on trouve alors :

- des éco-pôles, pôles éco-techniques, pôles éco-industries ou éco-industriels, etc. **Exemple : le pôle éco-industries d'Alès**

Les pôles d'éco-activités permettent de favoriser la « fertilisation croisée » entre la Recherche, l'Enseignement et l'Entreprise, autour d'un équipement structurant.

- des éco-parcs, parcs éco-industriels (au sens des éco-activités), parc d'éco-activités, etc.

⇒ Rappelons que dans le cas de **l'écologie industrielle** on trouve :

- des parcs éco-industriels (au sens de l'écologie industrielle),
- des éco-réseaux quand il n'y a pas centralisation géographique.

⇒ Des associations et des sociétés ont par ailleurs créé **des labels et des marques**, comme :

- Le label « technopole » pour les 47 technopoles de FTEI (France Technopole Entreprises Innovation). **Exemple : Savoie Technolac dans lequel on trouve le pôle éco-technique de Savoie.** Pour FTEI, « Support de la politique de développement d'un territoire à partir de l'innovation, la technopole favorise la fertilisation croisée. »
- La marque Ecosite : elle qualifie un centre de démonstration consacré à l'innovation et aux transferts de connaissance pour la protection de l'environnement et le développement soutenable et équitable. **Exemple : l'Ecosite de Mèze**

Les pages suivantes présentent trois exemples de pôles d'éco-activités.

L'exemple du pôle Eco-industries d'Alès

Le pôle Eco-Industries d'Alès, en Languedoc-Roussillon, regroupe aujourd'hui une quarantaine d'entreprises, totalisant plus de 350 emplois et 40 M € de CA.

Au service de l'industrie ou des collectivités locales, ces entreprises interviennent à l'échelle régionale, nationale ou internationale, dans tous les secteurs clés de l'environnement :

Air

Aspiration et dépoussiérage

Conception/fabrication de dispositifs de traitement d'air et de gaz

Désodorisation

Analyse, Mesure, Contrôle

Conception / fabrication / installation d'équipements pour la mesure des matériaux et des polluants dans l'eau, les effluents, l'air et les sols.

Conseil et assistance technique.

Prestation d'analyses physico-chimiques

Déchets

Collecte, transport et tri de déchets ménagers et industriels

Traitement/valorisation de déchets : boues, VHU, déchets métalliques, déchets verts...

Conception/fabrication d'équipements pour la collecte, le transport et la gestion des déchets

Assistance en gestion et valorisation de déchets

Eau

Conception / fabrication de produits et d'équipements pour le traitement de l'eau et des effluents.

Diagnostic, inspection et contrôle de réseaux.

Systèmes d'obturation de canalisations.

Transport de déchets liquides et pâteux.

Services en assainissement.

Energie

Fabrication et vente de matériels basés sur l'énergie solaire

Etudes, conseil et ingénierie de l'environnement

Conseil, diagnostic, études techniques pour l'industrie et les collectivités locales

Sols

Investigations, sondages et prélèvements - Dépollution - Suivi de travaux.

Eco-matériaux

Systèmes écologiques de revêtement de façades

Gestion des risques

Solutions innovantes de prévention des pollutions accidentelles (eaux/sols) et de protection passive incendie

La stratégie du pôle Eco-industries d'Alès repose sur trois aspects :

Un réseau de savoir-faire au service l'environnement

Traitement de l'eau, des effluents et de l'air, gestion et valorisation des boues et des déchets, prévention des pollutions, mesure/contrôle, diagnostic de sols, risques industriels ... le pôle Eco-Industries d'Alès offre une palette de compétences dans tous les secteurs clés de l'environnement, avec :

- une quarantaine de PME
- 2 laboratoires de R&D de l'Ecole des Mines d'Alès : Laboratoire de Génie de l'Environnement Industriel et des risques et Centre des Matériaux de Grande Diffusion
- un Centre Technique dédié à la mesure dans l'eau : le CTME

Un espace d'accueil pour entreprendre

Le pôle Eco-Industries d'Alès offre aux porteurs de projet un cadre et un accompagnement privilégiés pour entreprendre et se développer dans l'environnement :

- Des infrastructures d'accueil, adaptées à chaque phase de développement : incubateur, pépinières d'entreprises, bâtiments relais, zones industrielles
- Des opportunités de synergies avec le réseau de PME Eco-industrielles déjà présentes sur le pôle (bureaux d'étude, concepteurs d'équipements, assembleurs, prestataires de service, ...)
- Le soutien R & D des deux Centres de référence en Environnement-Risques et Matériaux de l'Ecole des Mines d'Alès
- Un tissu local de sous-traitance industrielle adaptée à la filière et une main d'œuvre qualifiée
- Un dispositif d'aides financières attractif

Une dynamique collective d'innovation et de développement

Disposant de sa propre structure d'animation et de promotion au sein d'ALES MYRIAPOLIS, le pôle Eco-Industries d'Alès permet aux entreprises de bénéficier d'un environnement propice à l'innovation et au développement :

- Synergies / échanges / partenariats / mise en réseau
- Participation collective à des salons professionnels (Pollutec, Ecomed...)
- Promotion et communication (supports de valorisation des savoir-faire des entreprises, Lettre semestrielle d'information du Pôle : Myriade Environnement, communiqués de presse...)
- Veille technologique
- Organisation de manifestations thématiques (ex. : journée " Odeurs et Industries " du 11/03/2004)
- Actions collectives (analyse de marché, approche commerciale ...)

L'exemple de l'Ecosite de Mèze (34)

Créé à l'initiative de la Communauté de Communes du Nord du bassin de Thau, l'Ecosite de Mèze (premier écosite en Europe) réunit des acteurs publics et privés autour de la problématique de gestion des eaux usées des communes autour du bassin de Thau. Centre de démonstration consacré à l'innovation et aux transferts de connaissance, l'Ecosite de Mèze est implanté sur un site de 13 ha autour de la station de traitement des eaux par lagunage; l'Ecosite regroupe des entreprises spécialisées dans les domaines des biotechnologies et du recyclage des déchets en partenariat avec l'Université de Montpellier. Autour d'une plate forme d'essai constituée de serres et de bassins, de plusieurs laboratoires, de salles de formation, l'Ecosite réunit chercheurs, ingénieurs, techniciens autour des problématiques du développement durable. Les domaines d'intervention et les sociétés dédiées:

Eau

Gestion des eaux usées par lagunage - ENTEC

Conception / fabrication de produits et d'équipements pour le traitement de l'eau et des effluents
EPARCO

Diagnostic - ENTECH

Déchets plastiques - CEREMAP

Assistance en gestion et valorisation de déchets

Recherche / nouveaux matériaux

Biotechnologie

Recherche et productions / aquaculture/pisciculture – Société Esox et Aquasem

Micro Algues (phytoplancton et zooplancton)– Aquamer SA

Traitements des déchets conchylicoles - Ecosite

Etudes, conseil et ingénierie de l'environnement

Conseil, diagnostic, études techniques pour l'industrie et les collectivités locales

- ENTEC H

Acteurs:

SEM Ecosite, Communauté de Communes du Nord

Partenaires:

Conseil Régional Languedoc Roussillon, Conseil Général de l'Hérault, ADEME

Total, Sita, Arkopharma, ... Université de Montpellier

Le Pôle Eco technique de Savoie (74)

Créé à l'initiative de l'association des Pays de Savoie (regroupe les deux Conseils Généraux de la Savoie et de la Haute Savoie), en collaboration avec l'Université de Savoie, le Pôle Eco Technique de Savoie se situe au bord du lac du Bourget, sur le site de Savoie Technolac.

Les axes de développement sont centrés sur trois domaines: les énergies renouvelables et plus particulièrement l'énergie solaire, l'éco conception - éco construction, le management environnemental.

Energie solaire

Recherche et développement – Institut National de l'Energie solaire – Université de Savoie

Conception / fabrication de produits et d'équipements

Eco conception - éco construction

Recherche et développement

Conception / fabrication de produits d'équipements

Management Environnemental

Assistance aux collectivités territoriales – Institut de la Montagne

Accompagnement des entreprises

Acteurs:

Association des Pays de Savoie, Agence économique de la Savoie, Syndicat Mixte SYPARTEC, Université de Savoie, ESIGEC, ESC de Chambéry, ENSAM

Partenaires:

Etat, CCE, Conseil Régional, Conseil Général, ADEME, Anvar
CEA, EDF, Université, CRITT Savoie

Synthèse

A partir de l'analyse des principaux pôles territoriaux on relève plusieurs caractéristiques communes:

- Une volonté politique locale forte (décision stratégique): les projets ou les réalisations sont à l'initiative de collectivités territoriales (Communautés d'Agglomération, Conseils Généraux, Syndicats Mixtes, ...); elles portent le projet et créent les structures d'animation (scientifique et technique, économique): association (Douai, Arbois, Savoie, ...), SEM (Mèze), Syndicat Mixte (Arbois, Savoie, ...); elles favorisent l'environnement économique par des politiques locales exemplaires (iso 14001 des stations de sport d'hiver, HQE des bâtiments, développement des énergies renouvelables (photovoltaïque dans les lycées, ...), achats « verts », ...
- Des champs d'investigation et des domaines de compétence répondant à des enjeux locaux mais aussi nationaux et internationaux: **énergie renouvelable, déchets BTP, D3E, effluents, instruments de mesure, package « produits+services », éco conception (l'éco industrie préventive)**
- Un partenariat avec les Universités et les Ecoles d'Ingénieur: formation et recherche, centre technique
- Un appui technique et financier des partenaires publics: Etat, ADEME, Agence de l'Eau, OSEO Anvar, Conseils régionaux, Conseils Généraux, CCI, ...
- Un partenariat avec les grands acteurs privés: CEA, COGEMA, EDF, Total, Suez, Veolia, Gaz de France, ...
- Un accompagnement à la création d'entreprises: incubateurs (Savoie, Arbois, Douai, Nancy, ...), pépinières d'entreprise, hôtels d'entreprises, ...
- Un accompagnement aux PME-PMI : interface avec les centres de recherche, les organismes de formation, ...

Perspectives économiques 2003-2007 des marchés de l'environnement

Source : rapport de février 2004 du BIPE d'après enquêtes 2003

Le BIPE analyse l'évolution de certains marchés à l'échelle internationale (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, Pays Bas). A moyen terme, les prévisions sont les suivantes :

- ⇒ Une croissance dynamique des marchés d'exploitation émergents : l'externalisation du traitement des eaux résiduaires industrielles et le traitement des biodéchets (déchets verts, biodéchets des ménages et ordures ménagères) / *NB : développement limité en France pour les biodéchets.*
- ⇒ L'arrivée à maturité des activités liées à la gestion des boues (croissance forte pour l'Espagne et la Grande-Bretagne).
- ⇒ Une reprise des activités liées aux investissements : la construction d'UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères) (*NB : paradoxe persistant en France : des besoins importants et de nombreux projets en attente mais peu de marchés passés en ordres de services*) et le traitement des COV (composés organiques volatils).

Des éléments moteurs pour les éco-industries

Plusieurs éléments laissent présager un rythme de développement soutenu des éco-industries :

- ⇒ **Les réglementations nationales et européennes** en matière d'environnement ont un large impact sur le marché des éco-industries.
Par exemple la directive sur les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) impose à partir de 2006 un taux de valorisation de 75% pour les équipements informatiques et audiovisuels, ce qui ouvre un large marché.
- ⇒ **La commande publique** : les organismes comme les syndicats de traitement des ordures ménagères ou assainissement ont un effet d'entraînement majeur sur les activités et les recherches dans ce domaine. Les dispositifs régionaux (qualité de l'eau, assainissement, prévention des risques...) et les plans départementaux (gestion des déchets des bâtiments,...) et locaux (plan de lutte contre le bruit) favorisent la réalisation d'opérations de prévention et de protection et alimentent le marché des éco-industries.
- ⇒ **Les principes de développement durable** : de plus en plus de collectivités impulsent des démarches d'amélioration de la qualité environnementale qui favorisent le développement des éco-industries.
- ⇒ **Les innovations technologiques** : le champ des éco-entreprises n'est pas figé et ne cesse de se diversifier. Les éco-entreprises s'orientent aujourd'hui **plus vers la prévention que la réparation des dommages causés à l'environnement (prévention des risques, réduction des consommations, éco conception...)** et tendent à développer une approche à la fois intégrée et de plus en plus « prospective ».

Le territoire, un élément fédérateur

Le territoire apparaît comme un élément fédérateur dans le développement des éco-entreprises (voir pages précédentes sur le développement des pôles territoriaux). Certaines villes ou certains groupements territoriaux ont adopté une stratégie d'aménagement et de promotion économique fondée sur l'accueil d'entreprises liées à l'environnement, à sa protection, à la prévention et au traitement des pollutions.

L'échelle locale apparaît fondamentale pour :

- Soutenir la demande en éco-activités par une approche territoriale de développement durable.
- Développer l'intelligence économique (anticipation sur la réglementation, les technologies) indispensable au développement des filières innovantes.
- Assurer un maillage entre les différents acteurs (recherche, entreprises, institutions) et conforter les démarches partenariales, notamment entre la recherche publique et privée.
- Trouver des applications concrètes et innovantes aux développements scientifiques.

Au niveau des entreprises, une offre localement structurée (écopôle...) favorise une offre diversifiée pour les clients finaux, densifie les échanges, permet de mutualiser les coûts ou encore d'organiser des visites de sites qui constituent un levier fort pour les échanges internationaux.

D'ici cinq à six ans, le marché devrait véritablement « exploser » à l'échelle européenne.

Les filières en émergence

Aujourd'hui, de nouveaux domaines s'ouvrent, portés par la remarquable capacité d'adaptation des éco-entreprises :

⇒ Les filières en émergence :

Dépollution (D3E, déchets du BTP, sols), haute qualité environnementale (HQE), énergies renouvelables (éolien, solaire, bois, méthanisation, gazéification, réseaux de chaleur).

⇒ Des champs plus exploratoires : nouvelles approches de la maîtrise de l'eau, démarches d'éco-conception et de recyclabilité, technologies propres qui modifient le principe même de fabrication, lutte contre la pollution intérieure, pile à combustible, génie écologique,...

Les efforts de recherche et développement du secteur au niveau national et régional

Divers réseaux de recherche et d'innovations technologiques permettent le financement de projets labellisés par l'intermédiaire d'OSEO anvar, dont bénéficient les éco-entreprises :

- ⇒ RITEAU (Eau et Technologies de l'Environnement), dont le champ d'action couvre 3 thèmes prioritaires : Instrumentation, capteurs et mesure, Exploitation et gestion de l'eau et Environnements contaminés.
- ⇒ RITMER, dont le champ d'action débute après l'évènement, accidentel ou délibéré, provoquant une marée noire ou autre pollution (suivi des nappes de pollution dans l'espace et dans le temps,...).
- ⇒ PREDIT, dont le champ d'action couvre les axes Energie et environnement dans les transports terrestres et Véhicules propres, économes et sûrs.
- ⇒ PACo, dont les champs d'investigation concernent la pile à combustible.
- ⇒ PNRB, Programme National de Recherche sur les Bioénergies.

Un appui important des Conseil Régionaux, plus de 400 millions d'euros en 2005 (Source: Oseo Anvar) dans les domaines de la recherche et de l'accompagnement au développement.

Les aides d'OSEO anvar

OSEO anvar soutient des projets d'innovations technologiques sur le secteur des éco-industries.

En 2004, 113 initiatives ont été soutenues pour un montant global de 7,2M€. Il s'agit d'aides en phase de développement, d'aides en phase de faisabilité, d'aides à la création d'entreprises, et d'aides au recrutement. Le montant moyen d'une aide au projet accordée sur le secteur est légèrement supérieur à 100 000€. Les bénéficiaires sont majoritairement des petites entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 20 salariés.

D'une façon générale, l'action d'OSEO anvar suit assez fidèlement l'état du marché national de l'environnement, la majorité des interventions concernant des techniques de traitement de l'eau et des effluents liquides ainsi que des déchets industriels. Toutefois des thèmes prégnant et souvent liés à l'actualité récente - tel que la prévision, la prévention des risques majeurs - se traduisent par l'occurrence de projets proposant des solutions *ad hoc*. Plus globalement, un glissement progressif depuis une offre technologique « pure » vers des solutions « package » associant des procédés ou des produits à des services devrait se confirmer dans les années qui viennent.

Les projets soutenus se montent très souvent avec une collaboration ou un partenariat avec les organismes de recherche, les universités, les centres techniques ou d'autres entreprises avec l'ADEME et les Agences de l'Eau

Sites internet visités

- www.ademe.fr
- www.alesmyriapolis.asso.fr
- www.anvar.fr
- www.bipe.fr
- www.crittchimie-idf.org
- www.drirt-ile-de-france.fr
- www.eco-entreprises-appel.com
- www.europole-med-arbois.org
- www.france-ecologieindustrielle.fr
- www.iaurif.org
- www.ile-de-france.drirc.gouv.fr
- www.industrie.gouv.fr
- www.recherche.gouv.fr

Bibliographie

- La conjoncture des éco-entreprises, note du 2ème semestre 2004 publiée par le MEDD suite au comité de conjoncture du 16 décembre 2004.
- Les éco-entreprises et les éco-technologies, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, décembre 2003.
- Les éco-activités en Ile-de-France, IAURIF, juillet 2004.
- Les éco-industries en Ile-de-France, DRIRE, restitution du 25 juin 2005
- Perspectives économiques 2003-2007 des marchés de l'environnement, rapport de février 2004 du BIPE d'après enquêtes 2003
- Rapport Environnement, Oséo Anvar, 2004
- Panorama et mise en perspective des pôles, technopôles et technopoles, liés à l'environnement et aux éco-industries (en France et en Europe), CCIP, 10 mai 2005
- Premiers retours d'expérience en écologie industrielle – Etude de cas en Europe et en Amérique du Nord CREIDD ICAST EDF Auxilia (Palme)

Entretiens

- Marc Dufau, chargé d'affaires – Direction de la Technologie et des projets européens - OSEO ANVAR
- Marie Françoise Guyonnaud, Directrice - Fondaterra
- Jacques Bartholomot, chargé d'affaires, EDF
- Nathalie Lopez, responsable du Pôle Eco-industries d'Alés
- Henri Duschemin, Directeur, Agence Economique de la Savoie
- Philippe Dulhoste, Ecosite de Mèze
- Alain Heidelbergger, Secrétaire Général – SYPRED
- Véronique Rapenne, Directrice de l'orientation – AFPA

PHASE 2 : opportunité de créer un centre technique d'éco industrie

Objectifs / Phase II:

- Préciser le concept de centre technique (ou de toute autre outil) à travers l'analyse des attentes des différents acteurs et plus particulièrement des entreprises de Plaine Commune directement concernées.
- Préciser le positionnement stratégique du projet sur le plan local, départemental et régional par rapport notamment aux projets portés par d'autres acteurs qui pourraient s'inscrire en complémentarité (CCI de Paris, Conseil Général 93, ...).
- Permettre de positionner les différents acteurs comme partenaires du projet à travers les premiers contacts.
- Mesurer les impacts du projet sur le plan économique, urbain, environnemental et sur le plan social : nouvelles implantations et conditions d'implantations, ...

• Analyse documentaire :

- La conjoncture des éco entreprises, note du 2ème semestre 2004 publiée par le MEDD suite au comité de conjoncture du 16 décembre 2004.
- Les éco entreprises et les éco technologies, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, décembre 2003.
- Les éco activités en Île-de-France, IAURIF, juillet 2004.
- Les éco industries en Île-de-France, DRIRE, restitution du 25 juin 2005
- Perspectives économiques 2003-2007 des marchés de l'environnement, rapport de février 2004 du BIPE d'après enquêtes 2003
- Rapport Environnement, Oséo Anvar, 2004
- Panorama et mise en perspective des pôles, technopôles et technopoles, liés à l'environnement et aux éco industries (en France et en Europe), CCIP, 10 mai 2005
- Premiers retours d'expérience en écologie industrielle – Étude de cas en Europe et en Amérique du Nord CREIDD ICAST EDF Auxilia (Palme)
- « Eco pôle de Sénart : quels enseignements du benchmark européen? » ARD octobre 2005
- Les filières eco-industrielles préventives RDI – ARENE décembre 2005

• Rencontres avec les acteurs privés et publics : entretiens

- Avec les entreprises du domaine de l'éco industrie:
 - Centre de déchets industriels franciliens (CDIF): Monsieur Massa, Directeur,
 - Segula ingénierie automobile: Monsieur Gobert, Directeur,
 - Guy Dauphin Environnement: Monsieur Lucas,
 - Plimétal SA: Monsieur Da Silva, Directeur,
 - Siderem: Monsieur Mestre, Directeur des opérations,
 - Detrarec: Monsieur Montes, Gérant,
 - B4E: Monsieur Irani, Directeur,
 - Services Energie Environnement: Madame Kost, Directrice,
 - Coteba: Monsieur Thirion, Directeur du développement,
 - Paprec: Monsieur Tranzer, Directeur site de La Courneuve,
 - Seche: Monsieur Jean Charles Lavigne, Directeur développement,
 - Ecophu, CFF Recycling: Monsieur Nicolas Berck: directeur,
 - Beck Expert Automobile: Monsieur Stéphane Israël,
 - Sarp Industries: Monsieur Antoine Gourdon, Responsable R&D Limay,
 - Virmec: Monsieur Marc Guglialmazzi, Directeur R&D.

- **Entretiens**

- Avec les acteurs publics:

- DIREN Île de France: Monsieur Valéry Lemaitre, Chargé de mission,
 - Conseil Régional Île de France: Madame Fabre, Chargée de mission,
 - Conseil Général 93: Monsieur Laurent Ducoutumany, Chargé de mission,
 - Conseil Général 93: Monsieur Guillaume Mahaut, Chargé d'études air déchets,
 - Plaine Commune: Madame Nelly Coste, Responsable Environnement,
 - Plaine Commune: Madame Véronique Guillaumin, Responsable Habitat,
 - ARD: Monsieur Vincent Gollian, Directeur Prospective et Économies Régionales,
 - Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux et des Hautes Pressions: Messieurs Xavier Duten et Khaled Hassouni,
 - Laboratoire des Propriétés Mécaniques et Thermodynamiques des Matériaux: Monsieur Patrick Franciosi, Directeur,
 - EDF: Monsieur Jacques Bartholomot, chargé d'affaires,
 - SYPRED: Monsieur Alain Heidelberger: Secrétaire Général,
 - CNPA (Centre National des Professionnels de l'Automobile): Monsieur Bazin, responsable environnement,
 - GRETA Industriel 93: Madame Langlois,
 - Chambre des métiers 78: Monsieur Raphaël Rosso, Conseiller environnement éco conception.

- **Visites:**

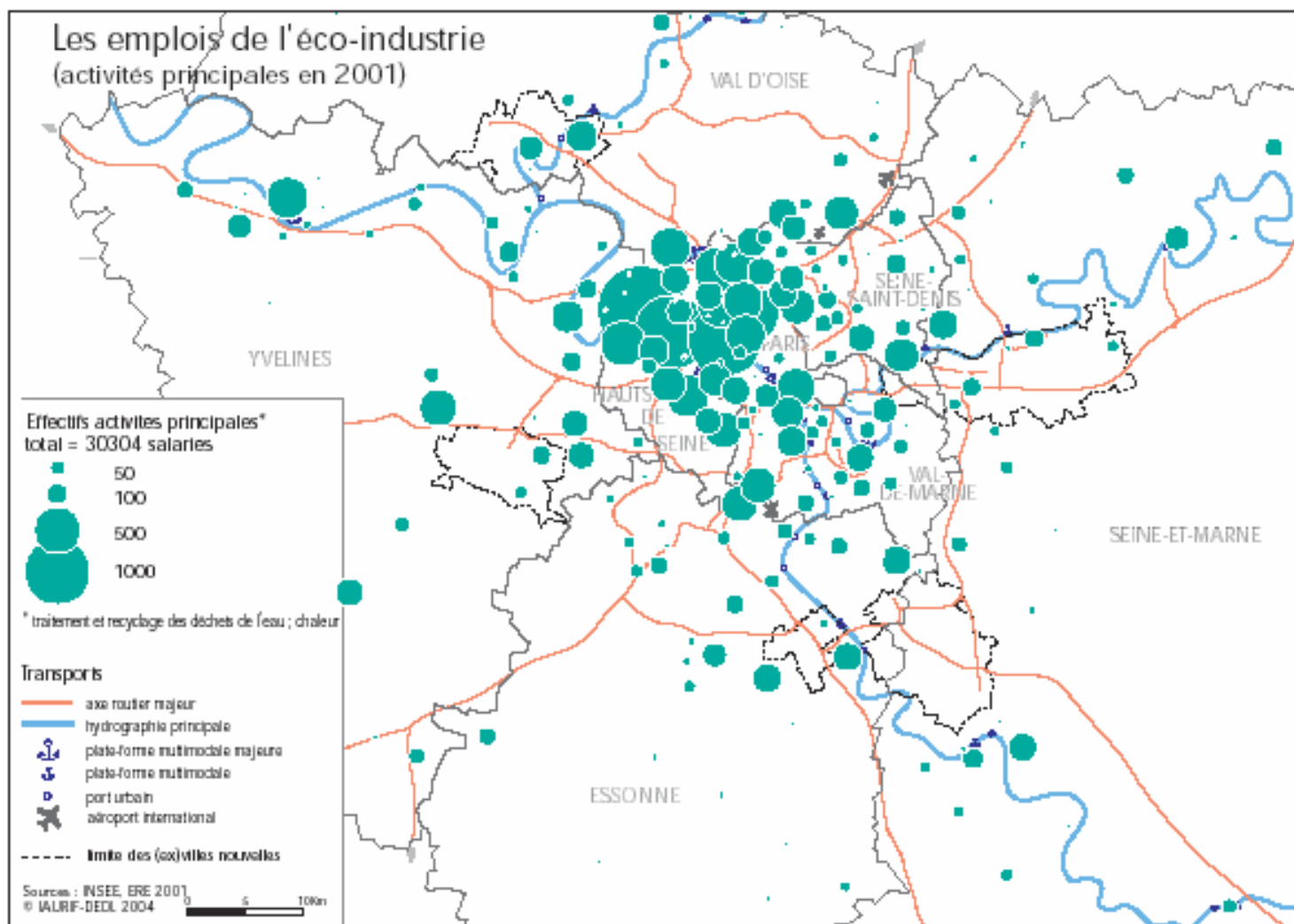
- ZAC Jean Mermoz avec les responsables de Plaine Commune
 - Douais Technopole Environnement

Il est difficile de disposer de données régionales sur la filière des éco industries, du fait de absence de code NAF spécifique et de la difficulté à juger de l'appartenance d'une entreprise ou non à la filière.

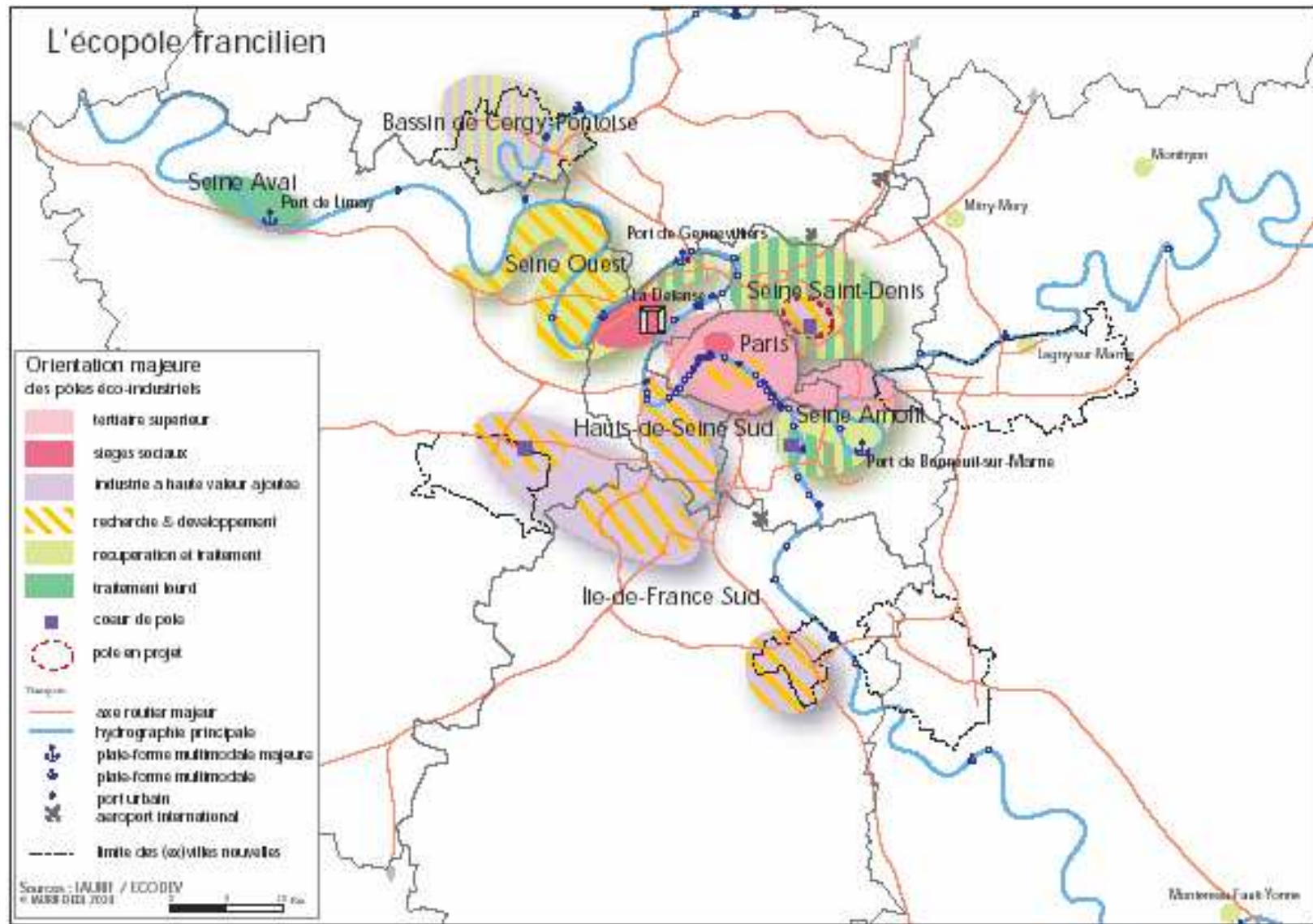
Une étude récente a été réalisée en 2004 par Ecodev pour l'IAURIF sur les éco activités en Ile-de-France. Par ailleurs la DRIRE a effectué en 2005 une enquête et la visite de 55 éco entreprises. Ces études ont mis en évidence les éléments suivants :

Une filière bien implantée en Ile-de-France

- ⇒ Volume d'emplois directs en Ile-de-France : entre 45 000 et 50 000 salariés.
- ⇒ Deux principaux pôles d'emploi :
 - Les activités de récupération, d'enlèvement et de traitement des déchets: 300 établissements - 16 500 emplois
 - Les activités de traitement et de distribution de l'eau.
- ⇒ Un tissu régional d'éco entreprises diversifié (grands groupes, pôles de R&D, bureaux d'études, PME-PMI,...).
- ⇒ Une clientèle essentiellement nationale avec un taux d'exportation souvent inférieur à 10%, représentée principalement par les industriels, les collectivités locales arrivant en deuxième position au niveau régional.
- ⇒ Une grande partie des entreprises confrontée aux grands groupes positionnés sur les métiers de l'environnement, qui sont clients ou concurrents.
- ⇒ Peu d'entreprises disposant de moyens de production importants.
- ⇒ Une grande dispersion géographique des éco activités.
- ⇒ Des secteurs de regroupement plus ou moins marqués et structurés, le long de la Seine et en Seine-St-Denis (forte représentation des activités de récupération en première couronne et notamment en Seine-St-Denis).
- ⇒ Des projets de pôles dédiés, d'éco parcs, d'éco sites qui se multiplient, mais aucun n'a cependant vraiment « décollé » (Bobigny, Montreuil, Eco Pole de Sénart, cité de l'eau à Colombes).



LES ECO-INDUSTRIES EN ILE-DE-FRANCE



Les besoins des éco industries en Ile-de-France

- ⇒ **La prospection active sur les marchés étrangers** : les entreprises rencontrent des difficultés dans ce domaine en moyens humains, financiers et juridiques. La disparition des sous-traitants actuels des éco industries augmente l'importance de la prospection de nouveaux sous-traitants implantés à l'étranger.
- ⇒ **Une nécessaire demande de certification** : environ 15% seulement d'entre elles sont certifiées ISO 14000, mais beaucoup de dirigeants l'envisagent en raison de sa valeur forte en tant qu'argument commercial.
- ⇒ **Une politique de propriété industrielle à formaliser** : plusieurs dirigeants évoquent la difficulté qu'ils rencontrent pour protéger leur propriété intellectuelle.
- ⇒ **Des besoins récurrents de compétences spécifiques** : en matière de ressources humaines, les besoins, difficiles à satisfaire, sont de deux ordres :
 - Le positionnement sur des marchés extérieurs implique des besoins en personnel mobile et formé à l'export.
 - Le caractère innovant de ces entreprises implique des besoins en personnel technique, du technicien au chercheur dans des domaines variés (électrotechnique, dessin industriel, automatismes, chimie,...) et des commerciaux avec un profil chimie et environnement alors que les candidats qui se présentent spontanément ont plutôt un profil de généraliste en environnement.
- ⇒ **Un accès simplifié au champ normatif et réglementaire**
- ⇒ **La visibilité, l'organisation d'une filière, les partenariats et la mise en réseau**

Les éco entreprises, souvent de petite taille, disposent de capacités financières réduites. La mise en réseau est une manière d'atteindre une taille critique et la possibilité de mutualiser des moyens ou des connaissances. L'organisation d'une filière pourrait permettre en outre une meilleure coordination entre PME, entre entreprises et centres de ressources (écoles et laboratoire) et une meilleure entente avec les grands groupes, susceptibles de faciliter le travail sur certaines problématiques : informations sur la réglementation, apport de compétences ponctuelles ou à plus long terme, prospection,...
- ⇒ En petite couronne, les difficultés d'extension des PME-PMI de la filière, quelle que soit l'activité, ont été fréquemment soulignées, rejoignant **des problématiques courantes et récurrentes** : rareté du foncier disponible, problèmes d'accessibilité, modestie de l'offre immobilière récente ou neuve...

Les perspectives de développement en Ile-de-France

Les éléments laissant présager un rythme de développement soutenu des éco industries à l'échelle nationale se vérifient particulièrement à l'échelle régionale. De part ses caractéristiques - population importante, urbanisation dense, offre industrielle, capacité de recherche, etc. - la région Ile-de-France offre un cadre privilégié au développement de ces éco industries.

L'Ile-de-France paraît cependant peu avancée sur les thématiques nouvelles des filières en émergence: éco conception, HQE, énergie renouvelable, ...

Bilan du positionnement de la filière en Ile-de-France

(Les éco activités en Ile-de-France, IAURIF, juillet 2004)

Points forts

- ⇒ Performance des pôles eau et air à l'échelle mondiale et des activités de géothermie, chauffage urbain (réseaux de chaleur), mesure et process de contrôle
- ⇒ Densité du tissu d'entreprises et centres de décision
- ⇒ Capacité d'innovation et compétences pointues
- ⇒ Offre appréciable en matière de R&D

Points faibles

- ⇒ Dispersion de la filière et faible lisibilité
- ⇒ Sensibilité conjoncturelle
- ⇒ Coût élevé de certains investissements environnementaux
- ⇒ Impact encore limité ou inégal des secteurs émergents (HQE, énergie renouvelable, sous-sols/nappes, éco aménagement, éco gestion, ...)
- ⇒ Difficulté à trouver des sites adaptés et persistance d'images négatives

Plan communautaire d'environnement

Le Plan Communautaire de l'Environnement est un outil de connaissance de l'état et de la gestion de l'environnement du territoire à l'échelle de la communauté d'agglomération. Il représente le volet environnemental du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT).

Il a été élaboré à partir d'un état des lieux (diagnostic environnemental du territoire, nourri des échanges avec les habitants, les associations, les techniciens et élus des villes, a été mis en forme à travers l'Atlas Communautaire de l'Environnement). Il a permis de faire apparaître les enjeux d'amélioration de la qualité environnementale du territoire de Plaine Commune:

Les principaux enjeux:

- Des paysages à révéler
- *Nature en ville : un déficit mais des atouts à développer*
- *Des patrimoines à préserver et à valoriser*
- *Bien gérer la ressource en eau*
- *Assainissement : entre gestion et innovation*
- *Risques : vers une mutualisation des moyens ?*
- *Transports et déplacements: développer une approche globale*
- *Mieux connaître la qualité de l'air*
- *Déchets : vers un « plan propreté urbaine »*
- *Lutter contre le bruit des transports terrestres et aériens*
- *Sécurité sanitaire environnementale*
- *Vers une gestion énergétique raisonnée*
- *Développer un urbanisme et des constructions environnementaux*
- *Développer la maîtrise d'usage environnementale*

Les objectifs du plan

« **Partager un éco renouvellement urbain** » constitue l'objectif de l'engagement de Plaine Commune, dans ses domaines de compétences et dans la mobilisation des partenaires du territoire.

En d'autres termes, cela signifie :

- Appliquer à tous les niveaux de la transformation de la ville sur elle-même,
- Une conception et une gestion écologique
- Une éco responsabilité de tous les acteurs et habitants,
- respectant les équilibres nécessaires à un écosystème urbain durable et supportable.
- intégrant la prise en compte des dommages du passé sur un territoire fortement meurtri et le travail de réparation que cela implique.

Deux outils récents traduisent la politique environnementale de Plaine Commune:

Plan communautaire d'environnement

Le Plan Communautaire de l'Environnement est un outil de connaissance de l'état et de la gestion de l'environnement du territoire à l'échelle de la communauté d'agglomération. Il représente le volet environnemental du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT).

Il a été élaboré à partir d'un état des lieux (diagnostic environnemental du territoire, nourri des échanges avec les habitants, les associations, les techniciens et élus des villes, a été mis en forme à travers l'Atlas Communautaire de l'Environnement). Il a permis de faire apparaître les enjeux d'amélioration de la qualité environnementale du territoire de Plaine Commune:

Les principaux enjeux:

- Des paysages à révéler
- *Nature en ville : un déficit mais des atouts à développer*
- *Des patrimoines à préserver et à valoriser*
- *Bien gérer la ressource en eau*
- *Assainissement : entre gestion et innovation*
- *Risques : vers une mutualisation des moyens ?*
- *Transports et déplacements: développer une approche globale*
- *Mieux connaître la qualité de l'air*
- *Déchets : vers un « plan propreté urbaine »*
- *Lutter contre le bruit des transports terrestres et aériens*
- *Sécurité sanitaire environnementale*
- *Vers une gestion énergétique raisonnée*
- *Développer un urbanisme et des constructions environnementaux*
- *Développer la maîtrise d'usage environnementale*

Les objectifs du plan

« **Partager un éco renouvellement urbain** constitue l'objectif de l'engagement de Plaine Commune, dans ses domaines de compétences et dans la mobilisation des partenaires du territoire.

En d'autres termes, cela signifie : appliquer à tous les niveaux de la transformation de la ville sur elle-même, une conception et une gestion écologique, une éco responsabilité de tous les acteurs et habitants, en respectant les équilibres nécessaires à un écosystème urbain durable et supportable et en intégrant la prise en compte des dommages du passé sur un territoire fortement meurtri et le travail de réparation que cela implique.

Plan communautaire d'environnement (suite)

Pour respecter cet objectif, la communauté d'agglomération a mis au point une stratégie, impliquant les acteurs du territoire à 5 niveaux : planification, aménagement, gestion, responsabilité et veille; 44 actions précisent ces 5 niveaux:

Eco planification :

Objectif

Un territoire géré de manière cohérente grâce à des plans et programmes coordonnés et faisant l'objet d'une évaluation environnementale régulière.

Eco aménagement/éco construction :

Objectif

Des aménagements et constructions publics ou privés intégrant une démarche de qualité environnementale sur l'ensemble du territoire.

Eco gestion :

Objectif

Impliquer l'ensemble des services de Plaine Commune et des villes dans l'éco gestion (grâce notamment au guide des bonnes pratiques).

Eco responsabilité :

Objectif

L'implication de l'ensemble des acteurs publics et privés et des habitants du territoire dans l'éco renouvellement urbain.

Veille/évaluation :

Objectif

Un outil pratique et cohérent de suivi de l'environnement du territoire dans tous ses aspects.

Charte qualité constructions neuves

Afin de contribuer à construire sur le territoire de plaine Commune un bassin de vie tourné vers la qualité de vie, le développement durable et le respect de l'environnement, Plaine Commune propose à tous les organismes de constructions de bureaux ou de logements de s'engager pour tout nouveau projet de construction à respecter les préconisations définies dans la charte.

L'accent est mis sur la Haute Qualité Environnementale des opérations, le choix des matériaux, son intégration paysagère, l'efficacité énergétique, ...

LES ECO-INDUSTRIES SUR PLAINE COMMUNE

On recense 171 entreprises pouvant être classées sous le vocable éco industries, représentant plus de 3 500 salariés. 106 entreprises ont moins de 9 salariés, 3 ont plus de 200 salariés.

Les activités éco industrielles se caractérisent par une dominante récupération et traitement, on recense:

- de nombreux récupérateurs de métaux ferreux et non ferreux (SIDEREM, COSTELLA, BECK, ...),
- des entreprises de démantèlement de véhicules hors d'usage (Beck et SCAFA ont reçu l'agrément au titre du démantèlement des VHU en mai dernier du MED),
- des collecteurs de papiers et cartons (PAPREC, SOLARZ, CDIF),
- des entreprises de récupération de palette hors d'usage (DETRAREC à La Courneuve),
- des récupérateurs de D3E (TRIADE à Aubervilliers, ENVIE à Saint Denis)
- des récupérateurs de batterie (LIFEMETAL à Stains)

Les PME PMI côtoient des TPE qui représentent les trois quarts de l'ensemble de la filière.

Dans un soucis d'améliorer la gestion de leurs impacts et de leur image, nombreuses sont les entreprises qui mettent en place une démarche environnementale certifiées ISO 14001 (PAPREC, SIDEREM, COSTELLA, ...)

Les besoins de formation du personnel sont principalement dans les domaines de la sécurité et de l'hygiène, de la conduite d'engins et de matériels techniques.

Ces entreprises connaissent un fort taux de croissance et développent leurs activités vers d'autres domaines (D3E).

Les entreprises d'une certaine importance (PAPREC, SIDEREM) ont une activité R&D gérée en interne au siège de la société, (à La Courneuve pour PAPREC, à Vierzon pour SIDEREM); elles font appel rarement à des prestataires locaux dans ce domaine.

Elles cherchent à optimiser les filières de valorisation actuelles (nouveau marché); la plupart des produits sont traités à l'extérieur de la région.

Les entreprises souhaitent développer leurs activités sur leur site et sont sensible à l'information pouvant venir des collectivités sur les projets d'aménagement, d'amélioration du transport, de réglementation et de marchés publics.

Soucieuses de leur image et du développement de leurs activités, elles souhaitent participer aux actions de promotion.

67 entreprises exercent dans les domaines de l'ingénierie et des études techniques: des très petites entreprises (B4E, Services Énergie Environnement, ...) côtoient des sociétés de grande taille (COTEBA , 750 salariés en 2006, 1000 en 2007).

Les critères du choix de leurs implantations sont la proximité des infrastructures de transport (Aéroport, RER, gare SNCF) et la valeur de l'immobilier.

Ses sociétés travaillent peu sur le territoire de l'agglomération, leurs activités, quelque soit la taille, sont régionales, nationales, l'internationales.

Le développement de la HQE des bâtiments, de la maîtrise de la demande en énergie, des énergies renouvelables, des certifications énergies notamment sont les facteurs de croissance de leurs activités.

Les entreprises collaborent avec des centres de recherche extérieur (Marne La Vallée, Nanterre) et travaillent en réseau avec d'autres sociétés implantées en Île de France ou sur le plan national.

Les entreprises sont demandeuses d'information sur la politique des acteurs publics et sur les marchés publics. Les TPE sont intéressées par une collaboration plus étroite avec les donneurs d'ordre publics, sur une meilleur connaissance des projets privés ou publics.

- ⇒ Un important potentiel de développement du à la réglementation (D3E, développement de la collecte sélective, ...), aux conditions du marché et aux atouts du site (infrastructures, proche des gisements, ...)
- ⇒ Une politique de Plaine Commune réaliste et ambitieuse ouvrant des champs de développement locaux (HQE, énergie, ...)
- ⇒ Améliorer l'impact, l'image et l'attractivité des activités et de leur environnement: besoin d'assistance sur le site, de conseils, d'animation (voir étude sur la requalification de la ZAE Jean Mermoz)
- ⇒ Améliorer la connaissance des acteurs entre eux et des compétences présentes à l'échelle locale
- ⇒ Favoriser le maillage entre les différents acteurs
- ⇒ Développer l'intelligence économique (anticipation sur la réglementation, les technologies disponibles, les marchés, la commande publique)
- ⇒ Développer des circuits courts de valorisation des produits collectés: favoriser l'implantation d'entreprises de la filière (recyclage)
- ⇒ Répondre à une demande sociale
- ⇒ Développer les activités préventives: énergie renouvelable, éco aménagement et éco gestion
- ⇒ Coordonner les actions entre les différents acteurs

Plusieurs projets sont en cours d'étude ou en cours de réalisation:

- ECOPARC de l'Île Saint denis
- ECOPOLE DE Romainville
- ECOPOLE du Blanc Mesnil
- ECOPARC – ECOCITE de Bobigny
- ECOPOLE de Sénart
- Démarche Écologie territoriale coordonnée par FONDATERRA

Parc d'activités à vocation «éco environnementale» de l'Île Saint Denis: ECO PARC

Dans le cadre de la restructuration de l'emprise foncière «Le Printemps» située à l'Île Saint-Denis, d'une surface d'environ 5 ha, l'objectif est de développer un parc d'activités économiques centré prioritairement sur des activités sensibles aux enjeux environnementaux: un ECO PARC qui pourrait se décrire comme une « communauté d'entreprises de production, centré localement autour d'une gestion mutuelle des flux locaux de matière, de déchets et d'informations, en vue d'accroître la performance environnementale et économique, individuelle et collective, locale et globale».

L' ECO PARC projeté est un parc d'activité de haute qualité environnementale dédié prioritairement aux « Eco Industries»:

- Valorisation et recyclage de matériaux et gestion des déchets non polluants: activités de traitement et de récupération de matériaux non polluants (tels les déchets des secteurs de l'électronique, l'électroménager,...)
- Fabrication de biens d'équipement et de consommation dans le domaine des énergies renouvelables, du traitement de la qualité de l'air, eau, du sol, des nuisances sonores, olfactives,...).
- Conception, Recherche & Développement, Ingénierie, formation, veille et transfert de technologies.

Il comprendrait sur un même site:

- des ateliers de production pour PME PMI,
- des ateliers artisanaux pour TPE TPE,
- des locaux d'activités mixtes,
- un « Hôtel d'Entreprise » à vocation de gestion et d'animation économique « in situ » identifiant le concept d' Eco parc: accueil d'entreprises TPE et PME, de sociétés en création et de porteurs de projets, des activités d'ingénierie/conseil/formation/ Innovation et transfert de technologie des « éco industries », hébergement de la structure de gestion et d'animation de l' ECO PARC,
- un «Centre d'Affaires » organisé en cellules de bureau: unité de services organisée sur le modèle « Burotel » (lieu ouvert pour usage en temps partagé),
- une petite unité commerciale dédiée à la clientèle du parc d'activité,
- une unité de restauration (RIE),
- des logements.

L'opérateur-investisseur assurera « à demeure » la gestion courante et globale de l'ECO PARC ainsi que la maintenance et la surveillance, des bâtiments. Il est souhaitable que ce parc d'activité intègre un dispositif d'animation financé par les charges locatives des entreprises de l' ECO PARC

Le projet est porté par la ville de l'Île Saint Denis et la Communauté d'agglomération Plaine Commune

L'ECOPOLE de Romainville

Le SYCTOM de l'agglomération parisienne a pour spécificité d'être situé, en très grande majorité, dans la zone urbaine dense comportant un habitat collectif vertical. Cette situation ne permet pas d'envisager à court terme, la mise en place d'une collecte auprès des particuliers de la fraction fermentescible.

Ce projet de valorisation s'inscrit dans l'optique de réduire l'incinération et de supprimer l'enfouissement de la fraction fermentescible des déchets ménagers afin de répondre à la directive européenne qui prévoit la limitation à 75 % en 2006, à 50 % en 2009 et à 35 % en 2016 des déchets fermentescibles contenus dans les ordures résiduelles qui seront acceptées dans les CET.

C'est pourquoi le SYCTOM a décidé de s'orienter vers un tri mécanisé de la partie fermentescible des ordures ménagères résiduelles sur le centre de transfert de Romainville qui en accueille 350 000 t. par an.

Dans le respect du plan départemental d'élimination des déchets de la Seine-Saint-Denis, deux unités de traitement biologique d'une capacité globale de 215 000 t vont être créées, l'une à Romainville et l'autre au Blanc-Mesnil.

Le centre de transfert a été à Romainville en 1985, en 1992 a été créé le centre de tri dont les rénovations sont nécessaires.

L'emprise foncière actuelle de 3,5 ha vient d'être étendue par l'acquisition d'une parcelle de 1,2 ha. Localisée en bordure du canal du faisceau ferré gare de l'Est et de la RN3, le site permet une tri-modalité de la gestion des flux entrants et sortants, des déchets et des matières premières secondaires (fluvial/ferré/routier).

Le projet s'intègre dans le projet ECO CITE – ECOPARC de Bobigny

Le programme comprend:

- une unité de tri mécanisé des ordures résiduelles permettant le traitement des 325 000 t. reçues annuellement pour séparer 4 fractions (après caractérisation) :-la fraction fermentescible 44 %-la fraction combustible résiduelle (FCR) 23 %, les refus 18 %-le verre et les fines 10 %-les métaux 5 %
- Un centre de tri de collecte sélective de 30 000 t
- Une unité de méthanisation dont la capacité sera comprise entre 100 000 et 150 000 t
- Une unité de valorisation énergétique sous forme de production d'électricité et/ou de biocarburant

Le centre de tri des objets encombrants (70 000 t.) et de la déchèterie (40 000 t.) seront réimplantés sur un terrain appartenant au Département en bordure du canal de l'Ourcq. Le transport alternatif pour l'évacuation des matériaux triés sera mis en place dans le cadre de l'aménagement du port de BOBIGNY sur le canal de l'Ourcq.

L'ECOPOLE du Blanc Mesnil

S'appuyant sur le projet d'implanter une unité de traitement biologique (méthanisation) des déchets par le SYCTOM de la Région Parisienne, la ville du Blanc Mesnil souhaite créer un Eco pôle autour de la déchèterie, de la plate-forme de méthanisation et de la station d'épuration des eaux en y créant un institut de formation aux métiers de l'environnement.

Le projet est en cours d'étude.

Le projet du SYCTOM est de créer une unité de méthanisation de 60 000 t dont 11 000 t de boues de step au Blanc Mesnil. Situé sur un site de 2,5 ha dans une zone peu peuplée, le projet prévoit, la mise en place d'une chaîne de tri sur OM de petite taille en complément des apports de ROMAINVILLE de fermentescibles, la possibilité d'assurer la maturation sur place du digestat, les synergies possibles avec la construction à proximité d'une station d'épuration des eaux du SIAAP.

L'excellente desserte ferroviaire et routière et l'alimentation possible par voie ferrée en fraction fermentescible à partir de l'unité de tri sur ordures brutes de Romainville sont les atouts de ce projet.

L'ECO-PARC de Seine Saint Denis à Bobigny: ECO CITE

À l'initiative de la Délégation de Seine Saint Denis de la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris, le projet de créer un pôle technologique centré sur les éco industries est en cours d'étude avec les acteurs concernés: Le Conseil Général de Seine Saint Denis, la Ville de Bobigny, la DRIRE, la Caisses des Dépôts et Consignations, la Préfecture, le Conseil régional, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, la SODEDAT 93, les villes de Noisy-le-Sec, Romainville, Pantin, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

Situé essentiellement sur la commune de Bobigny, entre le canal de l'Ourcq et la RN3 sur une surface de 40 ha, le projet se prolonge sur Romainville et Noisy-le-Sec.

66 entreprises non éco industrielles sont implantées sur le site qui bénéficient d'atouts (infrastructures routières, projet « grand tram », projet gare tangentielle nord, projet de port fluvial, projet de trame verte, de parcs de loisirs intercommunal, Maison de la Terre, biennale de l'environnement, projet ECOPOLE de Romainville, ...) mais aussi de contraintes (dépollution des sols, requalification de la RN3, délocalisation des entreprises, ...).

Le projet: créer un technopôle décentralisée

- réaliser un ECO-PARC répondant à des critères environnementaux de qualité (HQE pour les bâtiments, maîtrise de la demande en énergie, développement des énergies renouvelables, certification, transport alternatif, ...)
- accueillir des entreprises dans les domaines de l'ingénierie, de la recherche, et des services
- favoriser une mixité entreprises éco industrielles et entreprises non éco industrielles et habitat (concept d'ECO CITE)
- mettre en place une pépinière d'entreprises et/ou d'un hôtel d'activités (embryon du pôle technologique)
- mettre en place une structure d'animation et de développement, le technopôle, qui aurait vocation à assurer une mise en réseau d'un ensemble de zones d'activités et de compétences (formation, recherche, ...)

L'ECOPOLE SENART

Situé sur 3 communes (Combs-la-ville, Lieusaint et Moissy-Cramayel) à 35 kilomètres de Paris, sur une surface de 300 ha dont 70 ha d'espaces verts et de milieux naturels, l' ECOPOLE de Sénart répond à plusieurs objectifs:

- inscrire le projet comme pôle d'excellence environnemental: démarche haute qualité environnementale ciblée sur la performance énergétique, l'intégration de l'environnement, la valorisation des espaces naturels, la gestions des eaux pluviales, ...
- développer des services répondant aux attentes des entreprises et des salariés: gestion mutualisée, pôle services, outils d'accompagnement des jeunes entreprises, ...
- créer un pôle R&D et un pôle formation

Le projet ECOPOLE est porté par l'EPA Sénart et le SAN de Sénart avec le soutien du Conseil Régional, de l'ARD, de l'ARENE, de l'ADEME, du Conseil Général de Seine et Marne, de la CCI 77, Sénart Développement.

L'ECOPOLE s'inscrit dans un projet européen, ENCOURAGE, visant à prendre en compte l'environnement dans les parcs d'activités.

FONDATERRA: Démarche d'écologie territoriale – Expérimentation en région île de France:

L'écologie territoriale vise à « optimiser le fonctionnement d'un territoire et de ses acteurs en le considérant comme un écosystème doté d'un métabolisme propre ». Elle peut s'appuyer sur des systèmes d'information et des outils de modélisation qui permettent d'optimiser les flux de matières, d'énergie, d'eau, de déchets, ... entre les acteurs économiques (entreprises industrielles, PME PMEI, ...) et les territoires.

Le projet, coordonné par FONDATERRA, et piloté par la région Île de France, est de donner aux décideurs publics et privés de la région Île de France, qui doivent faire face à des besoins croissants en matériaux de construction, d'énergie, de gestion de l'eau, ... les outils pour s'approprier cette démarche innovante et emblématique du développement durable.

L'écologie territoriale apporte des solutions économiques à grande échelle en limitant les effets induits sur le plan environnemental et en intégrant les problématiques sociales.

Cinq sites pilotes franciliens ont été retenus pour amorcer la démarche expérimentale en menant des diagnostics de territoire, en évaluant les enjeux et en réalisant des pré études de faisabilité:

- Le Parc Industriel de la communauté d'agglomération de Val de France
- Les Parcs d'activités des quartiers Nord d'Aulnay sous Bois
- Le Parc d'activités de Limay-Porcheville
- La ZAE Jean Mermoz à La Courneuve
- La zone d'activité de Bonde à Massy

Plusieurs projets sont en cours d'étude.

Il semble nécessaire de coordonner les projets afin de rechercher une certaine complémentarité à l'échelle départementale.

Les projets s'appuient sur des spécificités locales (centre de tri, unité de méthanisation, activités industrielles, ...) favorisant un bon ancrage local.

Sur Plaine Commune: on peut distinguer 3 orientations:

- L'ECOPARC d'Île Saint Denis: activités tertiaires, PME PMI TPE non polluantes, hôtel d'entreprises, ...
- POLE ECOTECHNIQUE - ZAE Jean Mermoz: activités industrielles et de services
- Université de Villetaneuse: centre de recherche, centre d'essai, ...

Le tout constitue l'Eco Technopole de Plaine Commune animé par une organisation de coordination et d'animation regroupant: les entreprises, les centres de recherche, Plaine Commune et ses partenaires: ingénierie de formation, édition d'un guide des éco industries sur Plaine Commune, veille technologique, lettre d'information, ...

Nécessité de coordonner les actions avec l'ECOCITE de Bobigny pour optimiser les

Cette structure pourrait s'appuyer sur les compétences du réseau des centres de ressources technologiques (INNOTECH, CRITT, ...), et la CCI et sur l'expérience de FONDATERRA.

CRT, CRITT, ... structures d'appui technologique aux entreprises, d'interface entre l'innovation et des transferts de technologie, médiateur, facilitateur, animateur de réseaux de compétences, ... ce chapitre est destiné à identifier les acteurs susceptibles d'être partenaires

LE CREED

Basé à Limay(78),le CREED Centre de Recherche pour l'Environnement,l'Énergie et le Déchet est le centre de recherche de Véolia Environnement dédié aux divisions énergies et propreté du groupe.

Ses missions sont :

- Découvrir de nouvelles technologies pour mieux protéger la santé et l'environnement.
- Imaginer des services adaptés et les méthodes de gestion du déchet conformes aux préoccupations des citoyens, aux besoins des industries et des collectivités.
- Améliorer la productivité et la fiabilité des techniques mises en œuvre dans un contexte réglementaire toujours plus exigeant dans le secteur de l'environnement.

LE CERMA

Basé à Évry, crée en 1980, le Centre d'Études et de Recherches en Mécanique et Automatismes est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Le CERMA a été crée par des enseignants chercheurs de l'Institut Universitaire de Technologie de Cachan et avait pour objectif d'établir des liens structurels entre l'IUT et les entreprises au travers de travaux d'études,de recherches et de développement,dans les domaines de la mécanique,des automatismes,de l'informatiques et de la robotique.

En 1985, le CERMA et le Conseil Général du Val de Marne passent une convention établissant des liens structurels entre l'université et les PME- PMI.

En 1989, le CERMA est reconnu « pôle de compétences »dans l'IUT de Cachan.

Le Conseil Régional de l'Île de France au travers des Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) ont permis au CERMA de développer une action importante dirigée vers les PMI-PME.

Avec son personnel, il mène une activité de recherche enracinée dans la problématique de l'application industrielle.

Depuis 1991, le CERMA de par sa nouvelle implantation au sein de l'Université d'Évry

Val d'Essonne a étendu le champ de ses partenaires.

En 1992, le CERMA a acquis le statut de CRITT (centre régional d'Innovation et de Transfert de Technologie).

En 1997, le CERMA obtient le label CRT (Centre de Ressource Technologique).

Aujourd'hui le CERMA mène une activité « d'ingénierie industrielle »couplée à une activité à vocation de « service »ciblée sur le transfert de technologie auprès des PMI-PME.

A Évry , le CERMA mène une activité de recherches appliquées,de conception de prototypes de produits ou moyens de production complexes dans une problématiques industrielle dans les domaines de la mécanique,des automatismes ,de l'informatique et de la robotique.

Les travaux engagés par le CERMA sont toujours associés à l'innovation.

A Cachan, le CERMA œuvre à promouvoir les relations entre les centres de recherches et les PMI-PME ainsi que les TPE(très petites entreprises).

CRITT ILE DE FRANCE

Les CRITT ont été créés à partir de 1986 à l'initiative du Conseil Régional d'Île de France et du Ministère de la Recherche et de la Technologie .

Ces associations loi 1901 rassemblent par secteur des représentants des milieux industriels , universitaires et de la recherche.

Mission des CRITT :

- Mettre en œuvre des actions en faveur de l'innovation et des transferts de technologie financées par la région Île de France.
- Accompagnement des projets d'innovations des PMI franciliennes,
- Sensibiliser le tissu industriel aux nouvelles technologies.
- Mobiliser les compétences industrielles et scientifiques pour lancer des actions conjointes PME/laboratoires publics. Orientation et mise en relation avec les ressources technologiques (experts ou équipes de recherche),
- Recherche de financements publics adaptés au projet avec montage et suivi de dossiers

Ainsi les CRITT proposent à la fois des informations techniques, des conseils, des expertises et des contacts

Dans quatre domaines principaux :

- Chimie Fine,
- Environnement (tous secteurs industriels),
- Matériaux (polymères, composites, céramiques ...)
- Valorisation non alimentaire des ressources agricoles

Ils sont au nombre de 5 en Île de France, dans les domaines des technologies biomédicales (BIO CRITT), de l'électronique et de l'informatique (CRITT-CCST), de la chimie et de l'environnement (CRITT Chimie Environnement), de l'agro-alimentaire (CRITT IAA) et de la mécanique (CRITTMECA).

Organismes de tutelles :

Région Île de France et DRRT (Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie)

LES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES (CRT)

La procédure de reconnaissance CRT, visant à la qualification des structures d'appui technologique aux entreprises, a été mise en place en 1996 conjointement par le ministère chargé de la recherche et le ministère chargé de l'industrie.

Elle a pour objectif de fournir aux PME-PMI la garantie que la structure à laquelle ils s'adressent est capable de leur apporter des réponses adaptées et de qualité en matière de prestation technologique sur mesure.

La qualification de Centre de Ressources Technologiques (CRT) est attribuée aux structures tel que les CRITT souvent les plus aptes à répondre de manière professionnelle aux besoins des PMI-PME.

Un cahier des charges établi en relation avec l'AFNOR, définit les conditions minimales requises pour l'obtention du « label ». pour une durée de trois ans

Il met l'accent sur trois caractéristiques principales du CRT :

- professionnalisme dans l'exécution des prestations, notamment en terme de résultats, coût, délai et confidentialité.
- réalisation de prestations sur mesures pour les PME, concernant des projets innovants des entreprises.
- compétence par une actualisation permanente des connaissances au contact des laboratoires de recherche.

INNOTECH

INNOTECH situé à Bobigny a été labellisé centre de ressource technologique dès 1997. INNOTECH a pour vocation d'aider au développement technologique des petites et moyennes entreprises et appuyer ainsi leurs capacités d'innovation.

Un appui aux PMI rendu possible grâce aux partenariats avec le Conseil Général de la Seine St Denis, la délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie, les Centres régionaux d'Innovation et de transfert de technologie (CRITT) et, l'Union Européenne.

Six « dispositifs » constituent INNOTECH :

- Un dispositif « création d'entreprise » qui a pour objectif de guider le porteur de projet dans l'environnement complexe de l'entrepreneuriat et d'accompagner le créateur tout au long de sa démarche.
- Un dispositif international « transfert aux pays émergents »
- Un dispositif « Biomédical » où l'unité Biomed a pour vocation la conception et la validation des produits à finalité biomédicale.
- Un dispositif « conception de produit » qui a pour vocation de mettre à la disposition des PMI d'Île de France les ressources de leur développement technologique.
- Un dispositif « formation »
- Un dispositif « ingénieurs en Seine St Denis » qui a pour objectif d'améliorer les échanges entre les entreprises et les universités

LE RESEAU INTERREGIONAL DE DIFFUSION TECHNOLOGIQUE

Mis en place par le ministre de l'industrie fin 1989, ce réseau est constitué de réseaux régionaux connectés entre eux.

Il a pour vocation d'aider les entreprises à identifier leurs besoins et les mettre en relation avec des centres susceptibles de répondre à leur demande.

Afin de privilégier la proximité et la facilité des contacts avec les PME, le Réseau s'appuie sur des support régionaux associatifs regroupant les centres de compétences technologiques, les CRITT...

Le territoire que recouvre Plaine Commune concentre un grand nombre d'étudiants (environ 45 000), qui lui confère la place de deuxième pôle étudiantin en terme de proximité urbaine en l'an 2000, après PARIS. Il dispose de grands établissements d'enseignement supérieur et d'une large gamme de formations techniques.

PARIS XIII rassemble 16 000 étudiants sur le territoire de Plaine Commune. PARIS XIII constitue un pôle important de recherche scientifique dans le Nord de la Région Parisienne : 2 500 étudiants de 3ème cycle, 800 enseignants chercheurs et 3 écoles doctorales.

Nous nous sommes intéressés:

- A trois laboratoires:

- Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux et des Hautes Pressions
- Laboratoire des Propriétés Mécaniques et Thermodynamiques des Matériaux
- Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Mécaniques et des Matériaux

A l'offre de formation continue sur Plaine Commune

LES LABORATOIRES DE RECHERCHE IDENTIFIES

LIMHP:

Le Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux et des Hautes Pressions est une unité propre du CNRS (UPR 1311) rattachée au département des Sciences pour l'Ingénieur (section 10 du comité national). Il jouxte le campus de l'Université Paris 13 et est plus particulièrement lié à l'Institut Galilée qui en est l'une des composantes. Les recherches du laboratoire s'inscrivent dans le domaine du Génie d'élaboration des matériaux. Une large part des programmes de recherche concerne des procédés hautes pressions (de quelques dizaines de MPa à plusieurs dizaines de GPa). La synthèse de matériaux par procédé CVD assisté par plasma micro-onde est un autre axe important du laboratoire. Parmi les associations professionnelles et sociétés savantes dans lesquelles ses chercheurs sont impliqués, on peut citer le Réseau Hautes Pressions ou encore l'Association Internationale pour la Promotion des Fluides Supercritiques (AIPFS).

Le Laboratoire a développé ses activités dans le domaine de l'énergie et de l'environnement:

- Élaboration et transformation de matériaux
- Mise en œuvre de matériaux pour le stockage et la purification des fluides
- Dépollution d'effluents gazeux
- Études des plasmas de bord dans les réacteurs de fusion

Ses spécificités:

- Recherche, étude et optimisation de procédés mettant en jeu des conditions extrêmes ou hors d'équilibre conduisant à des états cinétiques inusuels
- Prise en compte des relations: conditions locales, caractéristiques du matériau, applications

Les applications des travaux peuvent être dans les domaines du traitement de l'air - COV, HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) – du traitement de l'eau (organiques polluants)

Le laboratoire participe à de nombreux programmes (ACI) ou groupements de recherche (GDR) et collabore avec des sociétés importantes: AFP, L'Air Liquide, Rhodia, PSA, ...

Quelques chiffres

Plus de 100 personnes dont 30 chercheurs permanents travaillent au laboratoire: 6 ingénieurs et 24 enseignants chercheurs – 70 étudiants stagiaires

LPMTM:

Le Laboratoire des Propriétés Mécaniques et Thermodynamiques des Matériaux, UPR 9001 du C.N.R.S a été crée en 1973 alors que le CNRS décide de regrouper dans un même laboratoire sur le campus de la toute nouvelle université Paris Nord des spécialistes de différentes composantes de la science des matériaux (chimie, physique du solide, thermodynamique, mécanique des solides...).

De par sa composition pluridisciplinaire, il a pour vocation une recherche interdisciplinaire sur les matériaux. Son orientation scientifique générale peut se définir par une recherche fondamentale interdisciplinaire sur les matériaux, axée sur l'établissement des relations entre leur structure et leurs propriétés.

Sa situation presque unique dans le Département des Sciences pour l'Ingénieur (SPI) du CNRS, de laboratoire propre hébergé par une université, se traduit par de fortes interactions avec les différentes composantes de l'Institut Galilée, la partie "sciences dures" de l'Université Paris Nord. Le laboratoire est très présent à tous les degrés de l'enseignement et notamment, au sein de la formation d'ingénieurs de l'Institut Galilée (FSIPN) et du DEA Mécanique et Matériaux (pilote par l'Université Paris Nord).

Le Laboratoire travaille notamment sur:

- L'élaboration, la transformation et la caractérisation de matériaux nouveaux
- L'élaboration de nouveaux matériaux ultra durs sous pression (notamment intermétalliques)
- La caractérisation des phases métastables élaborées sous haute pression par diffraction X et étude de leurs propriétés physiques et mécaniques.
- La modélisation du comportement de la silice sous haute pression et haute température.

Le LPMTM est directement impliqué dans le développement d'une plateforme Matériaux - Mécanique - Productive qui permettra de renforcer les liens avec les partenaires industriels voisins (PME, Saint-Gobain, GDF, Rhône Poulenc, Rhodia...).

Le laboratoire est en collaboration avec l'industrie des matériaux et de la mise en forme (transports, aéronautique, métallurgie, énergie): Arcelor, EDF, Renault, Aérospatiale, CEA.

Quelques chiffres

6 Enseignants - chercheurs, 8 Chercheurs , 16 ITA et ITARF, 17 doctorants

50 publications et communications par an

20 stagiaires et visiteurs étrangers en moyenne par an

3 300 m² de laboratoires

Budget moyen annuel :0.5 M€ (hors salaires)

LISMMA

Le laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Mécaniques et des Matériaux (LISMMA) s'inscrit concrètement dans des problématiques industrielles. Le laboratoire est rattaché à l'École d'Ingénieur SUPMECA.

Les différentes activités de recherche du laboratoire:

Composé d'une équipe d'une soixantaine de personnes, dont 30 enseignants-chercheurs, ses compétences et ses expertises s'articulent autour de différents filières :

- Tribologie
- Vibroacoustique
- Matériaux
- Systèmes automatisés et organisation industrielle
- Conception et simulation des systèmes mécaniques complexes

Le laboratoire s'appui sur :

- des moyens expérimentaux originaux pour une grande partie développés au laboratoire,
- des modèles mathématiques débouchant sur des logiciels développés en partenariat industriel

Au-delà des savoirs scientifiques propres à chaque groupe de recherche, les enseignants-chercheurs de SUPMECA ont développé de véritables pôles d'expertise, des plates-formes à l'origine de techniques expérimentales innovantes et de grandes compétences dans le domaine de la recherche appliquée.

Le laboratoire de recherche est impliqué dans des programmes industriels en association avec des partenaires industriels (Dassault, Aérospatiale, Renault, Peugeot...); il collabore avec INNOTECH.

GRETA industriel 93

Lycée Le Corbusier

Formation aux métiers de l'électricité, de l'électrotechnique, de l'électronique, de mécanique et de mécanique auto. Informatique réseau et informatique industrielle, vendeur multimédia, filière audiovisuelle.

Il repose sur le réseau des GRETA des 3 départements de l'académie de Créteil (93, 94, 77)

Les GRETA sont des groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels) qui fédèrent leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes.

Le GFRETA 93 organise en alternance un stage qui s'adresse aux entreprises de la collecte des déchets: opérateurs recycleurs, validé par un certificat de Qualification professionnelle de niveau V.

D'autres stages sont organisés dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelable dans le 94.

L'AFPA est implanté à Stains mais ne dispense pas de formation dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, ...

3 Laboratoires de recherche implantés sur plaine Commune travaillent dans le champ des éco industries; leurs activités de recherche sont dans des domaines porteurs (traitement de l'air, énergie, traitement de l'eau, nouveaux matériaux, nouveaux procédés mécaniques, ...):

- Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux et des Hautes Pressions
- Laboratoire des Propriétés Mécaniques et Thermodynamiques des Matériaux
- Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Mécaniques et des Matériaux

Ces laboratoires recherchent des partenaires industriels ou publics pour mettre en œuvre des projets de recherche, pour l'accueil d'étudiant en stage en entreprises ou pour des missions d'études.

Ces laboratoires peuvent être associés:

- à l'accompagnement d'une structure de type centre de transfert technologique
- à la réalisation d'une structure d'accompagnement à la création d'entreprises: incubateur, pépinières, ...
- à l'accompagnement d'entreprises en phase d'implantation, de développement

Il n'y pas aujourd'hui une offre de formation continue sur le territoire de Plaine Commune, tout est à faire dans les différents domaines de l'éco activités! Une offre de formation pourrait être organisé en phase avec l'action environnementale de la communauté d'agglomération Plaine Commune dans les domaines:

- de la gestion des territoires: éco gestion, éco responsabilité, ...
- de la Hautes Qualité Environnementale,
- des énergies renouvelables et de la gestion de l'énergie, ...

Plusieurs organismes de formation, École Nationale des Ponts et Chaussées, École des Mines, CCI, CSTB, CNFPT, AFPA, GRETA, ... peuvent être partenaire des actions de formation dans un partenariat de type formation action.

Annexe: visite de Douaisis Technopole Environnement

Le lundi 12 juin dernier, Valéry Lemaitre, DIREN, Jacques Bartholomot, EDF, Laurent Ducoutumany, CG 93, Nelly Coste, Bruno Sadorge, Sandra Laurol de Plaine Commune, Jean Rapenne de DSA Environnement rendaient visite à Douaisis Technopole Environnement.

Déroulement de la journée:

- Accueil par Monsieur Delille, Président de la Communauté d'Agglomération du douaisis et par Monsieur Durousseau, Président de Douaisis Technopole
- Présentation du contexte et de Douaisis Technopole Environnement
- Visite du Laboratoire de l'Ecole des Mines
- Visite du Parc du Luc , certifié ISO 14001
- Rencontres avec les acteurs: CCI, Ecole des Mines, association des entreprises, ...

Douaisis Technopole Environnement (DTE) a été créée en 2000 par les 4 membres fondateurs:

- La Communauté d'Agglomération
- la Chambre de Commerce et d'Industrie
- L'Ecole des Mines
- La Faculté de Droit – Université de l'Artois

Les atouts du douaisis:

- Des administrations régionales: ADEME, Agence de L'Eau, DRIRE,
- Un pôle recherche: école des Mines, Centre National de recherche sur les Sites Contaminés
- La Faculté de droit
- 21 parcs d'activités 3 labellisés PALME et 2 certifiés ISO 14001
- Un incubateur technologique et une ruche d'entreprises dotés d'une spécialité environnement
- Des hôtes d'entreprises, ...
- 58 éco entreprises

DTE: but et missions:

- Mener toutes actions susceptibles de renforcer et de faire rayonner les compétences du douaisis dans les domaines de la formation, de la recherche, du transfert de technologies et de l'innovation
- Faciliter le développement des technologies et les échanges
- Contribuer à l'implantation et au développement des éco entreprises
- Promouvoir une identité commune

Ses actions:

Animer, informer, sensibiliser, prospecter, faciliter, faire la promotion de l'incubateur et de la ruche, favoriser l'intégration des porteurs et des créateurs, ...

Groupe de travail: Recherche Formation:

Innovation et transfert: domaines de compétence, cibles, outils à mettre en œuvre

Formation: offres, outils à mettre en œuvre

Innovation et transfert:

Les outils existants:

- Trois laboratoires de recherche:
 - Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux et des Hautes Pressions
 - Laboratoire des Propriétés Mécaniques et Thermodynamiques des Matériaux
 - Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Mécaniques et des Matériaux

- Un CRT: Innotech

Constat:

- pas ou peu de relations avec les entreprises du secteur et les laboratoires de recherche
- pas ou peu de demande des entreprises compte tenu de leurs activités

Cibles d'amélioration:

- améliorer la communication entre les acteurs
- identifier et accompagner des porteurs de projet dans des domaines de développement à fort potentiel: énergie, HQE, éco aménagement
- mettre en place une organisation d'ingénierie de projet

Outils à mettre en œuvre:

- outils d'accompagnement de projet: incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise
- outil d'interface: chargé de mission en collaboration avec Innotech
- outils de communication et de promotion

Groupe de travail: Recherche Formation:

Formation:

Les outils existants:

- Université Paris XII: Université de Villetaneuse:
 - Formation DESS Environnement
- Formation continue:
 - Greta 93: formation catalogue dans la collecte des déchets + formation sécurité – VHU
 - Afpas: pas de formation identifiée

Constat:

- peu d'offre sur le territoire
- demande de formation des entreprises dans les domaines de la sécurité et dans des domaines techniques (cariste, conduite d'engins, ...)
- nécessité de développer des formations dans les domaines émergents: gestion de l'énergie, HQE, éco aménagement

Cibles d'amélioration:

- mettre en œuvre des actions de sensibilisation en direction des chefs d'entreprises
- proposer des cursus de formation continue

Outils à mettre en œuvre:

- actions de sensibilisation: rencontres thématiques, conférences, témoignage, ...
- conception d'une offre de formation avec les acteurs de la filière: entreprises, collectivités, AFPA, GRETA, Ecole des Ponts et Chaussées, CNAM, Ecole des Mines, CSTB, ...
- outils de communication et de promotion

Groupe de travail: Entreprises

- Activités industrielles à développer: domaines et nature des activités
- Besoins, attentes et services aux entreprises - Mesure d'accompagnement au développement

Activités à développer:

Constat:

- déficit d'entreprises dans le domaine du recyclage, la valorisation des produits, l'énergie, l'éco conception,

Cibles d'amélioration:

- accueillir des entreprises en complémentarité des activités existantes
- favoriser l'accueil d'entreprises dans les domaines émergents
- accompagner les porteurs de projet

Outils à mettre en œuvre:

- actions commerciales avec les entreprises
- mise en place d'outils d'accompagnement

Besoins attentes et services aux entreprises

- Améliorer l'impact, l'image et l'attractivité des activités et de leur environnement: besoin d'assistance sur le site, de conseils, d'animation (voir étude sur la requalification de la ZAE Jean Mermoz)
- Améliorer la connaissance des acteurs entre eux et des compétences présentes à l'échelle locale
- Favoriser le maillage entre les différents acteurs
- Développer l'intelligence économique (anticipation sur la réglementation, les technologies disponibles, les marchés, la commande publique)
- Développer des circuits courts de valorisation des produits collectés: favoriser l'implantation d'entreprises de la filière (recyclage)
- Améliorer la logistique transport

Cibles et actions à conduire:

- Améliorer l'image, l'impact environnemental des entreprises:
 - définition d'une charte qualité environnementale sur la ZAE Jean Mermoz avec les entreprises et mettre en place un comité de suivi
 - sensibiliser, accompagner les entreprises dans leurs actions d'amélioration,
- Améliorer la connaissance des acteurs et de leurs compétences, favoriser le maillage:
 - réalisation d'un annuaire, d'un guide des éco acteurs à l'échelle de la communauté d'agglomération: éco guide
 - organiser des actions événementielles et de sensibilisation: Prix pour l'innovation, Trophées des éco entreprises, ...
 - création d'une association des éco entreprises
- Développer l'intelligence économique:
 - mise en place d'une veille juridique
 - des outils de communication: lettre d'information, site internet, rencontres
- Animer, sensibiliser, promouvoir: création d'une fonction
- Améliorer la logistique transport (voir Etude Requalification)

PHASE 3 : préfigurer un montage juridique, technique et financier

Objectifs / Phase III:

- Préfigurer un montage juridique, technique et financier à partir des décisions de la phase II

RAPPEL DES CONCLUSIONS PHASE II

Les éco industries sur Plaine Commune

On recense 171 entreprises pouvant être classées sous le vocable éco industries, représentant plus de 3 500 salariés. 106 entreprises ont moins de 9 salariés, 3 ont plus de 200 salariés.

Les activités éco industrielles se caractérisent par une dominante récupération et traitement : nombreuses TPE TPI mais aussi des sociétés de taille moyenne et de grande taille : SIDEREM, PAPREC, COTEBA, CEDIF,...

Ces entreprises connaissent un fort taux de croissance et développent leurs activités vers d'autres domaines (Déchets d'équipement électriques et électronique, ...).

Les enjeux de la filière et du contexte sur Plaine Commune

Un important potentiel de développement dû à la réglementation (D3E, développement de la collecte sélective, ...), aux conditions du marché et aux atouts du site (infrastructures, proche des gisements, ...)

Un déficit d'image et d'attractivité des activités et de leur environnement

Un contexte local favorable: politique de Plaine Commune / environnement

Sur Plaine Commune: on peut distinguer 3 orientations en cours de définition:

- L'ECOPARC d'Île Saint Denis en cours d'étude: activités tertiaires, PME PMI TPE non polluantes, hôtel d'entreprises, ... Ce projet est en cours d'étude.
- POLE ECOTECHNIQUE - ZAE Jean Mermoz: activités industrielles et de services
- Université de Villetaneuse: centre de recherche, centre d'essai, ...

Des besoins de coordination des actions sur le territoire de Plaine Commune et avec les autres projets (Blanc Mesnil, Bobigny, Romainville)

Synthèse et enjeux :

- Des atouts au niveau du territoire de Plaine Commune pour développer et accueillir des éco industries
- Un positionnement régional à mettre en valeur en structurant notamment les activités existantes et en mettant en place une interface entre les différents pôles d'activités

Objectifs et propositions :

- Nécessité de requalifier la ZAE Jean Mermoz et de renforcer les activités existantes par l'implantation d'activités à plus forte valeur ajoutée : éco industries de transformation ou de production (parc éco industriel, pôle éco technique).
- Mettre en place des outils de développement, de promotion, d'accompagnement et de coordination.

Pas de validation d'un projet de centre de transfert technologique sur la ZAE Jean Mermoz:

- Le projet ne répond pas aux attentes des entreprises
- Existence d'outils similaires: laboratoire de recherches, Crite, Innotech, ...

Des actions à conduire pour le développement économique:

- Remettre à niveau la ZAE Jean Mermoz et développer ce pôle éco technique:
 - En concertation avec les entreprises remise à niveau du domaine public et des parcelles privées: charte qualité environnemental avec les entreprises
- Favoriser la synergie entre les différents acteurs: Université, entreprises, acteurs publics
- Développer et accueillir de nouvelles activités
- Mettre en cohérence les actions des différents acteurs
- Promouvoir la filière éco industrielle

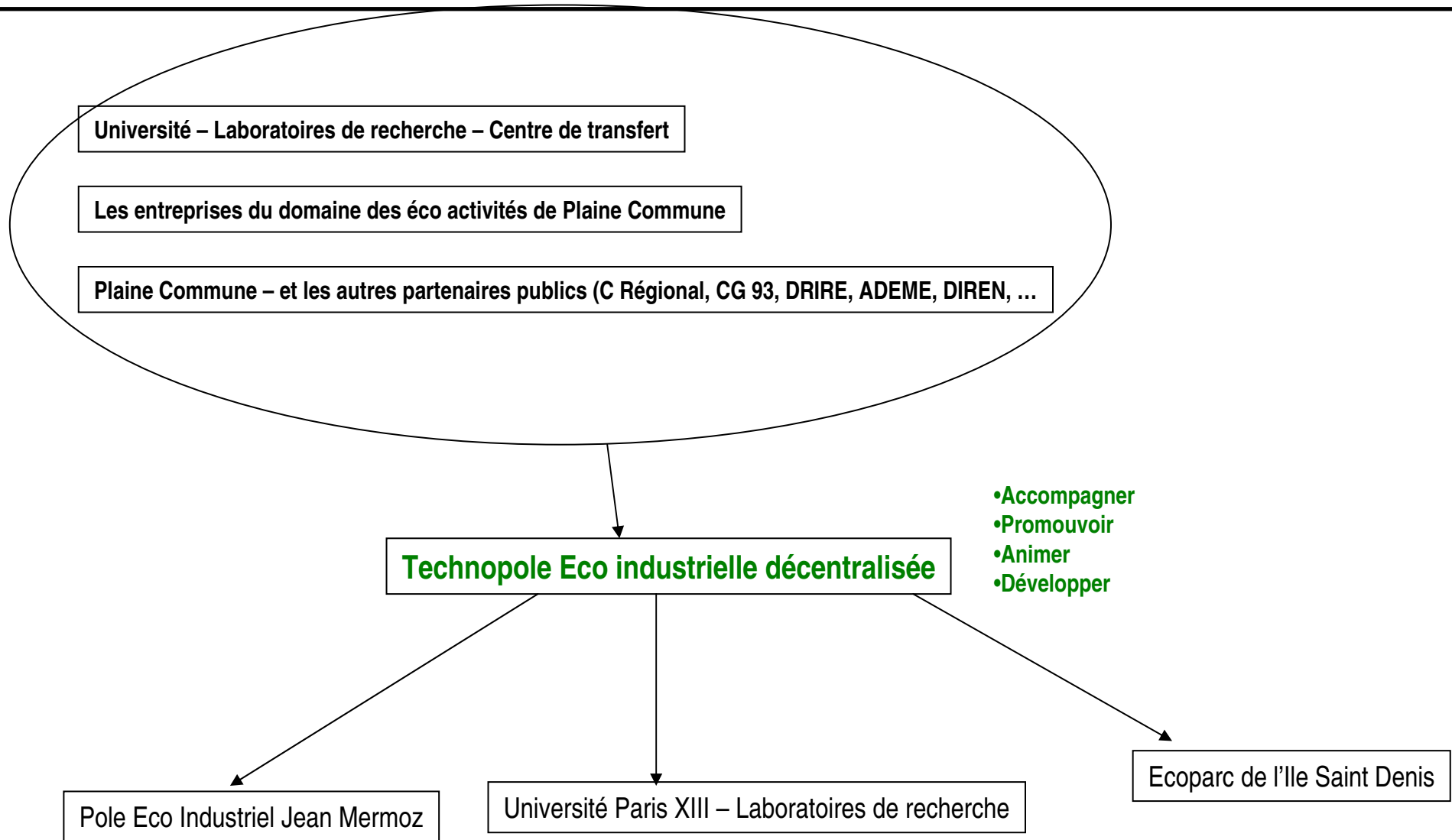
Rencontres avec les acteurs privés et publics :

- Avec les entreprises (Paprec, Siderem, EDF, Coteba, Cedif...) lors d'une réunion de travail dans les locaux de Plaine Commune
- Avec les laboratoires de recherche de Villeteuse, l'université Paris XIII, Innotech lors d'une réunion de travail dans les locaux de Plaine Commune
- Avec le Conseil Régional d'Ile de France: deux rencontres
- Avec la DRIRE 93

Entretiens avec:

- Avec le Conseil Général 93, l'ADEME

Recherche documentaire sur les aides publiques



Une technopole décentralisée de l'environnement : *Plaine Commune Technopole Eco industrie*

Objectifs:

- Promouvoir les éco activités
- Sensibiliser, informer, animer, coordonner les actions
- Assister les adhérents et notamment les entreprises dans leur développement
- Faire l'interface entre les différents acteurs et notamment les Universités

Définition:

Une technopole décentralisée s'appuyant sur:

- ZAE Jean Mermoz : pôle éco technique
- CNRS Villetaneuse : pôle recherche
- Ile Saint Denis, Saint Denis : activités tertiaires
- Structures de développement : pépinière de La Courneuve, ...

Une association Loi 1901

Domaines d'intervention : l'accompagnement au développement économique dans le champ des éco activités:

- La valorisation des déchets
- L'énergie: confort climatique, maîtrise de la demande en énergie, développement des énergies renouvelables
- L'éco aménagement : HQE2R , HQE , Palme, Minergie, ...
- L'éco conception : matériaux, bâtiments, ...
- Dépollution : traitement des sols pollués, traitement de l'air (cov, hap, ...)

Ses membres :

- La Communauté d'Agglomération Plaine Commune
- Collège des entreprises : les éco activités de Plaine Commune
- Collège scientifique : les laboratoires du CNRS, INNOTECH

• **Les partenaires associés** : Conseil Régional, DRIRE, DIREN, ADEME, Conseil Général 93, Caisse des Dépôts, CCIP, EDF

Ses activités :

- Porter les projets de requalification de la ZAE Jean Mermoz, les projets des entreprises: ingénierie de projet, ingénierie financière
- Prospector, promouvoir, accompagner, communiquer, développer,

Une technopole décentralisée de l'environnement : *Plaine Commune Technopole Eco industrie* (suite)

Ses moyens (à étudier) :

- Techniques :
 - Dans les locaux de Plaine Commune Promotion dans un premier temps
- Humains :
 - Un chargé de mission
 - Des chargés de projet : contrat d'étude avec Université et entreprises, ADEME, Conseil Régional
- Budgétaires: à préciser avec les acteurs

Mise en oeuvre

- Dans un premier temps: portage par Plaine Commune Promotion du poste de chargé de mission, puis création et développement de l'association.
- Etablir un programme d'actions mobilisateur en partenariat avec les acteurs régionaux:
 - Actions de promotion:
 - Colloques: « La place des énergies renouvelables dans les programmes de réhabilitation urbaine », « Les HAP: approche toxicologique », ...
 - Réalisation d'un répertoire - annuaire: « Eco guide »
 - Actions de formation:
 - En direction des maîtres d'œuvre: Eco aménagement: HQE^{2R}, éco certification, ...
 - En direction des entreprises: mettre en place les certificats énergies, émissions de CO2, les Certificats Verts, ...
 - Actions de recherche développement
 - Actions de maillage: mise en place des premiers outils (charte qualité de la ZAE Jean Mermoz, Annuaire des entreprises, ...)

Responsable du projet : Communauté d'Agglomération Plaine Commune

Partenaires techniques : Plaine Commune Promotion, ARENE, Organismes de formation, FONDATERRA, ...

Partenaires financiers et financements potentiels :

- DRIRE, Conseil régional Île de France, l'ADEME,
- Exploitation: sur actions: ADEME, Conseil Régional, Agence de l'eau, entreprises (prestations et adhésions)

ACTION N°1 : Création d'un poste de chargé de mission: éco développeur

Objectifs:

- Animer, communiquer
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets - Accompagner les porteurs de projet
- Répondre aux attentes des entreprises - Favoriser le transfert technologique et la collaboration Université/Entreprises

Profil:

Compétences dans l'animation de réseau d'acteurs, connaissance des éco activités, du montage de projet sur le plan juridique et financier

Budget: 36 000 €

Mise en oeuvre:

- **Création d'un poste de chargé de mission au sein de Plaine Commune Promotion** avec le soutien de Plaine Commune dans le cadre d'une convention. Partenariat avec le Conseil Régional Ile de France à préciser.
- **Création de l'association et mise en place des premières actions**

Responsable du projet : Plaine Commune

Partenaires techniques : Plaine Commune Promotion, Conseil Régional Ile de France, ADEME, CCIP, DRIRE, Agence de l'Eau, ARENE, Université, Innotech, ...

Partenaires financiers et financements potentiels :

Plaine Commune, Conseil Régional

ACTION N°2 : Mettre en place le partenariat avec les laboratoires de recherche du CNRS et les Centre de ressources Technologiques (CRITT Environnement, INNOTECH, CERMA) :

Objectifs:

- Favoriser l'émergence de nouveaux projets - Accompagner les porteurs de projet
- Répondre aux attentes des entreprises - Favoriser le transfert technologique

Mise en oeuvre:

- **Identification des axes de développement** : éco aménagement, énergie, dépollution, éco conception
- **Mise en place des outils techniques et financiers pour l'accompagnement de projet** : convention Etat - Région – Université – Syndicats professionnels – Entreprises du pôle éco technique Jean Mermoz et de l'Eco Parc Ile Saint Denis
- **Définition d'actions de promotion en direction de porteurs de projet** : appel à projet, ...

Budget: dans le cadre des fonctions du chargé de mission

Responsable du projet : Plaine Commune Technopole Eco industrie

Partenaires techniques : ADEME, CCIP, DRIRE, Agence de l'Eau, ARENE

Partenaires financiers et financements potentiels :

Entreprises, DRIRE, ADEME, Agence de l'eau, Conseil Régional, ...

ACTION N°3 : Remettre à niveau la ZAE Jean Mermoz et structurer la ZAE en pôle éco technique de la Technopole Eco industrielle:

Objectifs:

- Améliorer la ZAE (voir étude de requalification)
- Promouvoir les éco activités
- Mettre en place un Système de Management Environnemental certifié
- Faire de l'opération de requalification une opération exemplaire

Mise en oeuvre

- **Accompagner les entreprises/qualité de leurs parcelles:** mise en place d'une **Charte Qualité Environnementale avec les entreprises** en s'appuyant sur les entreprises certifiées ISO 14001 (PAPEREC, SIDEREM) – Partenaires : Conseil Régional – ADEME
- **Engager la requalification de la ZAE en introduisant les principes de l'éco aménagement** et de l'éco gestion: démarche AEU, PALME, ... :
 - Dans un premier temps, une étude de maîtrise d'œuvre
 - Dans un second temps, plusieurs tranches de travaux en phase avec les attentes des entreprises
- **Favoriser l'accueil d'entreprises éco industrielles sur le pôle :** dans les filières D3E, dans les domaines de l'énergie, ... : actions commerciales
- **A plus long terme: réaliser une structure d'accueil, d'information, d'hébergement l'association Plaine commune Technopole Eco industrie, ... bâtiment HQE certifié haute maîtrise de l'énergie**

Budget de la requalification: défini dans le cadre de l'étude de requalification et l'étude de maîtrise d'œuvre – étude de maîtrise d'œuvre: 70 000 euros

Responsable du projet : Communauté d'Agglomération Plaine Commune

Partenaires techniques : ADEME, Conseil Régional, Plaine Commune Technopole Eco Industrie

Partenaires financiers et financements potentiels :

Europe, Etat, Conseil régional Île de France, ADEME, Conseil Général, Caisse des dépôts

ACTION N°4 : Réaliser un guide des éco activités : l'éco guide

Objectifs:

- Promouvoir les éco activités présentes sur Plaine Commune
- Informer, sensibiliser l'ensemble des acteurs

Définition:

- Annuaire des éco entreprises - Politique environnementale de Plaine Commune - Services : ADEME, Agence de l'eau, ... Partenaires : CCIP, ADEME, DRIRE, ARENE

Budget: 10 000 euros – variable en fonction de l'édition, de la nature du graphisme, ...

Responsable du projet : Plaine Commune Technopole Environnement - CCIP

Partenaires techniques : ADEME, CCIP, DRIRE, Agence de l'Eau, ARENE

Partenaires financiers et financements potentiels :

Entreprises, Plaine Commune, ADEME, Agence de l'eau, EDF, ...

ACTION N°5 : Créer des outils de promotion

Objectifs:

- Améliorer l'image
- Assurer la promotion de la Technopole, des projets, des éco entreprises

Mise en oeuvre:

- Exemplarité de l'opération de requalification de la ZAE Jean Mermoz,
- Réalisation d'outils de promotion: site internet, plaquette, présence à Pollutec, au Salon des Eco industries de Metz, ...

Responsable du projet : Plaine Commune Technopole Eco industrie

Partenaires techniques : Plaine Commune Promotion

Partenaires financiers et financements potentiels : Entreprises, Plaine Commune, ADEME, Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général, EDF, ...

ACTION N°6 : Labelliser, certifier, ...

Objectifs:

- Renforcer l'image des activités éco industrielles, du territoire
- Conforter les savoir faire
- Renforcer la crédibilité des projets et des actions
- Se doter d'outils méthodologiques

Mise en oeuvre:

- Certifications HQE des bâtiments
- Certifications énergies: Effinergie pour les bâtiments,
- PALME pour la ZAE,
- HQE2R pour les quartiers à requalifier
- Label Technopole (à terme) pour Plaine Commune Technopole Eco industrie

Responsable du projet : Communauté d'Agglomération Plaine Commune

Partenaires techniques : ADEME, ARENE, PALME,

Partenaires financiers et financements potentiels : ADEME, Conseil Régional

ACTION N°7 : Réaliser un centre technique et de ressources

Objectifs:

- Créer un lieu ressource pour les éco entreprises sur la ZAE Jean Mermoz
- Donner de la lisibilité, renforcer l'image

Définition:

- Héberge l'animateur développeur de la ZAE, le chargé de mission de la Technopole (même personne), l'association des éco entreprises, Plaine Commune Technopole Environnement (?)
- Lieu d'accueil et d'information, de formation, d'exposition, de rencontres, ...
- Accueil des « chefs de projets » / université - entreprises

Fonctions : bureaux, hall d'exposition, salle de cours et de conférence

Principes :

Bâtiment HQE - Maîtrise des consommations en énergie : bâtiment passif - certifié Minergie Plus, PassivHaus

Charges de fonctionnement : réduites – loyer à la charge des occupants

Responsable du projet : Communauté d'Agglomération Plaine Commune

Partenaires techniques : ADEME, EDF

Partenaires financiers et financements potentiels :

Europe, Etat, Conseil régional Île de France, ADEME, Conseil Généra, Caisse des dépôts Conseil Régional, ADEME,

ACTION N°8 : Développer les actions de formation

Objectifs:

- Accompagner les actions environnementales de Plaine Commune et des éco entreprises
- Renforcer l'offre de formation sur le territoire
- Positionner le territoire dans le champ de la formation spécialisée

Mise en oeuvre:

- Concevoir des actions de formation en phase avec la politique de Plaine Commune
- S'appuyer sur les organismes de formation présents sur le territoire (AFPA, GRETA) et sur des partenaires extérieurs
 - Eco aménagement : Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Ecole Architecte de la Villette, CSTB
 - Energie : Ecole des Mines, Syndicat des professionnels de la Climatisation, CSTB, Université de Villetaneuse
- Accueil de stages sur le site Jean Mermoz, dans les organismes de formation existants

Responsable de l'action: Plaine Commune Technopole Eco Industrie

Partenaires techniques : ADEME, Agence de l'eau, CNRS, FONDATERRA, ENPC, Ecole des Mines, Ecole d'Architecture, CSTB, Association HQE, Association PALME, CCIP...

Partenaires financiers et financements potentiels : Conseil régional, Entreprises

Année n:

objectifs: préciser les actions – mobiliser les acteurs – préciser les aspects financiers - accompagner la mise en place de la requalification de la ZAE Jean Mermoz – mettre en place la charte qualité environnementale avec les entreprises de la zone d'activités

- Mobiliser les acteurs
 - Définir les actions et les partenariats techniques et financiers sur 3 ans
 - Réaliser un annuaire des acteurs: identification des acteurs et de leurs compétences « éco guide »
 - Définir et mettre en place les premières actions de communication
 - Organisation de séminaires
-
- Mobiliser les entreprises autour d'une charte qualité de la ZAE Jean Mermoz
 - Définition du cahier des charges d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la zone d'activités

Année n+1:

objectifs: sensibiliser les entreprises, organiser les opérations collectives, accompagner la mise en place de la requalification de la ZAE Jean Mermoz

- Actions entreprises/université
- Actions collectives
- Actions de communication; événements, actions de promotion, ...

Année n+2:

Objectifs: assister les entreprises dans leurs développements, organiser les opérations collectives, accompagner la mise en place de la requalification de la ZAE Jean Mermoz

- Actions entreprises/université
- Actions collectives
- Actions de communication

Aides financières potentielles

Le présent document présente les différents éléments connus à ce jour.

AIDES EUROPEENNES

Volet FEDER – Programme communautaire « Compétitivité régionale et emploi »

=> soutien aux projets d'investissement

Axe 1 : Développer les projets urbains dans les zones les plus en difficulté

Axe 2 : Favoriser l'innovation

⇒ Développer l'innovation technologique

⇒ Structurer les centres de recherche et d'innovation ainsi que leurs liens avec le tissu économique

⇒ Encourager l'innovation dans les PMI

⇒ Développer l'innovation non technologique notamment l'innovation sociale

⇒ Favoriser l'innovation non technologique (services aux entreprises et aux clients, logistique, marketing, création de nouveaux modèles par les PME)

⇒ Encourager l'innovation sociale (développement de l'accessibilité à l'emploi et aux transports, ...)

⇒ Développer les TIC

⇒ Faire accéder l'ensemble des Franciliens aux télé-services

⇒ Lutter contre la fracture numérique et favoriser l'e-inclusion

⇒ Diffuser les TIC dans les PME

Axe 3 : Renforcer la compétitivité du tissu économique francilien

⇒ Favoriser le développement économique

⇒ Anticiper les mutations économiques, technologiques et professionnelles en faveur des entreprises

⇒ Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire

Axe 4 : Agir pour l'environnement et le développement durable de la Région

⇒ Développer les énergies renouvelables

⇒ Promouvoir l'efficacité énergétique

⇒ Appuyer les filières économiques dans le domaine du développement durable

Volet FSE – Programme communautaire « Compétitivité régionale et emploi »

=> cofinancement de la réalisation d'actions de fonctionnement participant à l'insertion, l'emploi et la formation

Adaptation aux mutations économiques, sociales et technologiques

- ⇒ Améliorer l'attractivité et la performance des territoires (accompagnement des mutations de territoires en phase de reconversion ou d'évolution industrielle)
 - ⇒ Renforcement des fonctions d'intelligence économique, de veille et d'anticipation
 - ⇒ Actions contribuant à la revitalisation des territoires les plus affectés
 - ⇒ Accompagnement des PME
- ⇒ Assurer la sécurisation des parcours professionnels, au service de l'emploi des salariés, et notamment ceux qui sont exposés à une exclusion durable du marché du travail

Développer et valoriser toutes les ressources humaines de l'ensemble des territoires franciliens

- ⇒ Améliorer les dispositifs publics d'accueil, d'orientation et de suivi des demandeurs d'emploi spécialement exposés à un risque de chômage de longue durée
- ⇒ Renforcer les moyens de l'Etat et des collectivités territoriales mobilisées en vue de l'insertion des personnes durablement exclues du marché de l'emploi, notamment les résidents des territoires fragilisés (ZUS et CUCS)

Stimuler et renforcer les coopérations territoriales pour l'emploi et la formation professionnelle

- ⇒ Appuyer l'action de structures spécifiques, dédiées à la mise en réseau des acteurs territoriaux
- ⇒ Poursuivre et réaliser des projets expérimentaux et innovants, notamment pour le développement des emplois et de services à la personne, ainsi que dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, et de l'ingénierie de dispositifs de formation et de sécurisation de parcours
- ⇒ Assurer le financement de microprojets
 - ⇒ Accompagnement de la création d'activité
 - ⇒ Valorisation de nouveaux gisements d'emploi
 - ⇒ Actions expérimentales en faveur de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi
- ⇒ Mettre en œuvre des projets transnationaux en vue d'explorer des thèmes d'intervention prioritaires et d'assurer les échanges de pratiques

Accompagnement des projets structurants des petites et moyennes entreprises industrielles ou de services à l'industrie dans une logique d'anticipation des mutations économiques, technologiques, réglementaires ou plus généralement de soutien à l'adaptation du tissu industriel.

18 communes de Seine-St-Denis concernées par l'objectif 2 et la totalité du département pour l'objectif 3. Le territoire de Plaine Commune est concerné dans sa totalité par les objectifs 2 et 3.

Objectif 2 : soutenir la reconversion économique et sociale des zones en difficultés structurelles.

Objectif 3 : soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et des systèmes d'éducation, de formation et d'emploi.

A notamment été validé pour l'objectif 3 le projet de Plaine Commune d'un diagnostic sur la pertinence d'un PLIE intercommunal

	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
<p>Objectif 2 <i>Actions financées</i> Opérations matérielles (mobilières et immobilières) ainsi que les études, visites d'entreprises ou formations qui répondent aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Schémas de cohérence locaux, aide à la capacité locale à agir • Axe 2 : Améliorer l'attractivité sur tout le territoire de l'objectif 2 pour les entreprises et les personnes • Axe 3 : Soutenir, renforcer et développer le tissu économique et l'emploi • Axe 4 : Assistance technique, information et publicité <p><i>Bénéficiaires</i> Collectivités locales, entreprises, SEM, aménageurs publics ou privés, groupements inter-entreprises, EPA, SPL, ...</p>	Subvention	FEDER 50 % maxi FSE 75 % maxi	
<p>Objectif 3 <i>13 mesures réparties en 6 axes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Politiques actives du marché du travail • Axe 2 : Egalité des chances, intégration sociale • Axe 3 : Education et formation tout au long de la vie • Axe 4 : Adaptation des travailleurs, esprit d'entreprise, recherche, innovation, technologie • Axe 5 : Mesures spécifiques pour améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail • Axe 6 : Actions transversales 	Subvention	FEDER 50 % maxi FSE 75 % maxi	

AIDES DRIRE

Accompagnement des projets structurants des petites et moyennes entreprises industrielles ou de services à l'industrie dans une logique d'anticipation des mutations économiques, technologiques, réglementaires ou plus généralement de soutien à l'adaptation du tissu industriel.

Thèmes d'intervention susceptibles d'être soutenus pouvant concerner :

- ⇒ Le développement de l'innovation en intégrant de nouvelles technologies dans les process ou les produits ou en modernisant certains équipements de production au travers du recours à de nouvelles technologies.
- ⇒ Les mises en réseau des entreprises entre elles ou avec des centres de compétences technologiques.
- ⇒ Le développement des facteurs de compétitivité (analyse stratégique, marketing, développement commercial, design, ...)

Accompagnement de projets stratégiques d'entreprises au moyen d'actions collectives

Accompagnement des projets d'entreprises à titre individuel

DRIRE : ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS STRATEGIQUES D'ENTREPRISES

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS STRATEGIQUES D'ENTREPRISES AU MOYEN D' ACTIONS COLLECTIVES	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
<p><i>Contenu des actions</i> Programme pouvant être structuré de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Pré-diagnostic • Diagnostic • Accompagnement • Formation • Retour d'expérience <p><i>Porteur de projet</i> Opérateur local (entreprise, association, établissement public, collectivité locale) s'engageant, avec le concours financier de l'Etat, à mettre en œuvre au profit d'entreprises, un programme d'actions défini dans le cadre d'une convention</p> <p><i>Projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des problématiques des entreprises • Définition avec précision des objectifs mis en œuvre pour y répondre, les moyens et les résultats attendus • Identification d'une cible <p><i>Plan de financement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indication d'une répartition des dépenses, par phase, en distinguant les dépenses internes et externes • Prévision d'une participation financière des entreprises • Prévision d'une participation (en financement ou en valorisation de temps, apports en nature) du porteur de projet 	Subvention	<p>30 % du coût du programme</p> <p>Exceptionnellement 50 % du coût programme en fonction du caractère particulièrement novateur de l'action</p>	

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS STRATEGIQUES D'ENTREPRISES A TITRE INDIVIDUEL (appel à projet ouvert du 01/11/2006 au 30/06/2007)	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
<p><i>Projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Devant être l'aboutissement d'une réflexion stratégique menée par l'entreprise et devant représenter l'un des éléments de mise en œuvre de cette stratégie • Ne devant pas avoir fait l'objet d'un commencement d'exécution avant la date d'accusé de réception d'un dossier complet • Devant porter sur : <ul style="list-style-type: none"> – Un investissement matériel d'un montant minimum éligible de 250 000 € HT – OU un investissement immatériel se caractérisant par un recours au conseil accompagnant un investissement matériel d'un montant minimum éligible de 250 000 € HT <p><i>Projets d'investissements devant porter sur des équipements neufs</i></p> <p>Durée du projet d'investissement fixée à 2 ans maximum</p> <p><i>Recours au conseil lié à l'investissement matériel</i></p> <p>Seules sont éligibles les missions de préconisation et non de réalisation et/ou d'accompagnement.</p> <p><i>Prestation ou matériel devant être d'un montant éligible supérieur à 10 000 € HT</i></p> <p><i>Accompagnement d'un seul projet individuel d'entreprise sur une période de 2 ans (aides octroyées par la DRIRE au cours des années précédentes incluses)</i></p>	Subvention	<p>Investissements sur équipements</p> <p>Jusqu'à 15 % de l'assiette HT des investissements éligibles</p> <p>Conseil lié à l'investissement matériel</p> <p>Jusqu'à 50 % du coût HT d'une intervention externe</p>	<p>Investissements sur équipements</p> <p>Assiette maximale retenue pour le calcul de l'aide : 3 M € HT</p> <p>Conseil lié à l'investissement matériel</p> <p>30 000 € HT</p>

AIDES ADEME

<i>MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL</i>	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
<i>Aides aux entreprises</i>			
<p><i>Pré-diagnostic</i> Bilan technique simplifié de 2 à 3 jours prenant en compte les données disponibles au sein de l'entreprise : situation existante, identification des enjeux, hiérarchisation des axes d'amélioration pour pouvoir définir les étapes ultérieures.</p>	Subvention	70 %	2 300 €
<p><i>Bilan Carbone®</i> Estimation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de l'entreprise. Prestation réalisée par un bureau d'études.</p>	Subvention	70 %	2 300 €
<p><i>Diagnostic</i> Analyse environnementale approfondie de la situation de l'entreprise, tous les thèmes étant pris en compte (énergie, déchets, air, transports, ...). Il permet d'établir une étude critique et comparative des différentes solutions techniques et/ou organisationnelles envisageables.</p>	Subvention	50 %	30 000 €
<p><i>Système de Management Environnemental (SME)</i> Accompagnement à la réalisation d'un état des lieux et à la mise en place d'un SME permettant à l'entreprise d'entrer dans une démarche d'amélioration continue de l'environnement. L'entreprise pourra ensuite obtenir la certification ISO 14 001.</p>	Subvention	50 %	30 000 €
<p><i>Eco-conception d'un produit</i> Etablissement du profil environnemental d'un produit et/ou l'accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception.</p>	Subvention	50 %	30 000 €

ENERGIE

Utilisation rationnelle de l'énergie dans les installations industrielles

Aide à la Recherche et Développement : thématiques concernées

- ⇒ Thématiques par procédés ou par secteurs; le projet pouvant concerner les techniques suivantes :
 - ⇒ La production d'énergie : chaudières, turbines, groupes de froid, pompes à chaleur, piles à combustibles, ...
 - ⇒ Le transfert d'énergie et les échanges thermiques : énergies radiantes, échangeurs, fours, ...
 - ⇒ Les opérations unitaires du génie des procédés : broyage, séparation, séchage, cuisson, ...
 - ⇒ Les utilités : vapeur, air comprimé, ventilation, pompage, moteurs électriques, ...
 - ⇒ L'élaboration et la transformation des produits industriels : métaux, verre, papier, textiles, ...
- ⇒ Thématiques par types d'opérations
 - ⇒ Compréhension des mécanismes physico-chimiques élémentaires
 - ⇒ Modélisation des phénomènes et simulation
 - ⇒ Méthodes de contrôle-commande
 - ⇒ Réalisation de prototypes expérimentaux
 - ⇒ Développement de pilotes industriels
 - ⇒ Optimisation de procédés
 - ⇒ Bonnes pratiques de conduite et de maintenance, ...

En résumé : les aides à la recherche & développement

Taux maximal d'aide et bonus		Types d'interventions		
		Recherche amont	Recherche industrielle	Activité de développement préconcurrentiel
Taux maximal d'aide	Secteur concurrentiel	50 %	50 %	25 %
	Secteur non concurrentiel	100 %	100 %	25 %
Bonus ⁽³⁾	PME	10 %		
	Région	DOM	10 %	
		Zones PAT ⁽¹⁾	5 %	
	Projet PCRD ⁽²⁾	Cas général	15 %	
		Collaboration transfrontalière	25 %	
	Projet hors PCRD	Collaboration transfrontalière	10 %	

(1) PAT : zones de Prime d'Aménagement du Territoire "Industrie" de la DATAR.

(2) PCRD : programme communautaire de recherche et développement.

(3) L'aide de l'ADEME peut être plafonnée en application des règles communautaires en matière de cumul d'aides publiques.

ENERGIE

Utilisation rationnelle de l'énergie dans les installations industrielles

En résumé : les aides à la décision

Interventions	Coût maximal pris en compte	Taux d'aide ⁽²⁾
Prédiagnostic	2 300 euros ⁽¹⁾	70 %
Diagnostic	30 000 euros	50 %
Etude de faisabilité	75 000 euros	50 %

(1) Coût maximal porté à 3 800 euros dans le cas d'un prédiagnostic donnant lieu à des préconisations ne nécessitant aucune autre intervention d'aide à la décision de l'ADEME.

(2) L'aide de l'ADEME peut être plafonnée en application des règles communautaires en matière de cumul d'aides publiques (100 000 euros sur 3 ans pour une même entreprise).
Pour les PME, une aide à un taux maximum de 50 % peut être attribuée sans application de ce plafonnement.

En résumé : les aides à l'investissement

Types d'opérations	Aide sur le surcoût ^{(1) (6)}		Aide sur l'investissement total ^{(2) (6)}		Bonus régionaux	
	Règle générale		Cas particulier des PME - PMI		Bonus DOM	Bonus PAT ⁽⁵⁾
	Taux d'aide maximum	Bonus PME	Petite entreprise	Moyenne entreprise		
Démonstration ⁽³⁾	40 %	10 %	15 %	7,5 %	10 %	5 %
Exemplaire ⁽⁴⁾	40 %	10 %	15 %	7,5 %	10 %	5 %

(1) Coût éligible strictement limité aux coûts d'investissement supplémentaires pour atteindre les objectifs annoncés abstraction faite des économies de coûts engendrées pendant les cinq premières années de l'investissement.

(2) Coût éligible correspondant à l'investissement total.

(3) Assiette plafonnée à 5 millions d'euros.

(4) Assiette plafonnée à 1 million d'euros.

(5) PAT : zones de Prime d'Aménagement du Territoire "Industrie" de la DATAR.

(6) L'aide de l'ADEME peut être plafonnée en application des règles communautaires en matière de cumul d'aides publiques.

ENERGIE

Utilisation rationnelle de l'énergie dans les installations industrielles

FOGIME – Fonds de Garantie des Investissements de Maîtrise de l'Energie

Principes

- ⇒ Fonds de garantie destiné à encourager les investissements des PME en faveur de la maîtrise de l'énergie
- ⇒ Apporte une garantie financière supplémentaire aux crédits bancaires demandés par une entreprise en vue de financer son projet
- ⇒ Fonds créé à l'initiative de la Banque du Développement des PME (BDPME) à travers sa filiale SOFARIS et de l'ADEME, auxquelles se sont joints EDF et Charbonnages de France
- ⇒ Fonds s'appuyant sur le Fonds National de Garantie du Développement des PME et TPE, géré par SOFARIS

Types d'intervention

- ⇒ Les matériels performants
- ⇒ Les modifications d'installations
- ⇒ Les énergies renouvelables
- ⇒ La fabrication d'équipements

En résumé : le FOGIME

	Montants garantis	
	Encours de prêt garanti	Montant maximum garanti par entreprise (en consolidé)
FOGIME ⁽²⁾	70 %	750 000 €

(1) Quelques secteurs sont toutefois exclus : le secteur bancaire, l'activité immobilière à titre professionnel, l'agriculture pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 €.

(2) Dans le cadre du Fonds National de Garantie du Développement des PME et TPE, SOFARIS garantit habituellement les prêts à concurrence de 40 %.

ADEME : DISPOSITIF D'AIDES

AIR	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
<p>Aides aux entreprises</p> <p><i>Aides à la décision</i> : pré-diagnostic, diagnostic et étude de faisabilité</p> <p><i>Aides à l'investissement</i> (pour des opérations de démonstration ou exemplaires, voire de diffusion dans certains cas; un bonus de 10 % est accordé aux PMI), dans le strict respect des règles « d'encadrement communautaire des aides publiques » dont le but est d'éviter de fausser la concurrence.</p> <p>Ainsi, l'ADEME peut aider un industriel dans la mesure où il fait mieux que les réglementations nationale et communautaire. L'aide sera basée sur le surcoût rapporté à une installation qui satisferait à cette réglementation</p> <p><i>Projet ordinaire</i></p> <p><i>Projet de démonstration</i></p> <p><i>Diagnostic et étude de faisabilité</i></p> <p><i>Pré-diagnostic</i></p>	<p>Subvention</p> <p>Subvention</p> <p>Subvention</p> <p>Subvention</p>	<p>20 % + 10 % pour une PMI dans le cadre européen</p> <p>30 à 40 % + 10 % pour une PMI dans le cadre européen</p> <p>50 %</p> <p>70 %</p>	<p>35 000 à 40 000 €</p> <p>15 000 €</p>
<p>Aides aux collectivités locales</p> <p>Accompagnement dans l'élaboration de leur politique de qualité de l'air et dans la réduction des émissions des sources fixes (UIOM notamment), mais uniquement dans le cadre d'opérations de démonstration (première application en France de nouvelles techniques).</p> <p><i>Aides à la décision</i> :</p> <p><i>Pré-diagnostic</i></p> <p><i>Diagnostic</i></p> <p><i>Etude de faisabilité</i></p> <p><i>Aides à l'investissement</i> (pour des opérations de démonstration ou exemplaires, voire de diffusion dans certains cas; un bonus de 10 % est accordé aux PMI), dans le strict respect des règles « d'encadrement communautaire des aides publiques » dont le but est d'éviter de fausser la concurrence.</p>	<p>Subvention</p> <p>Subvention</p> <p>Subvention</p> <p>Subvention</p>	<p>70 %</p> <p>70 %</p> <p>70 %</p> <p>Typiquement 20 % mais jusqu'à 40 % (opérations de démonstration) du montant des travaux de réduction</p>	<p>2 300 à 3 800 €</p> <p>2 300 à 3 800 €</p> <p>2 300 à 3 800 €</p>

TRANSPORTS	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
Aides aux collectivités locales			
Aides à l'investissement			
<i>Opération de démonstration</i> type « première en France » d'un nouveau matériel	Subvention	Environ 30 % du surcoût par rapport à une solution classique	
<i>Opération exemplaire</i> type « mise en place ailleurs mais première en Ile-de-France » : aide des quelques premières	Subvention	Environ 20 % du surcoût par rapport à une solution classique	
<i>Opération se faisant en partenariat et étant très innovante</i>	Subvention	+ 10 % (aide pouvant ainsi atteindre 30 à 40 % du total)	
Aides à la décision			
<i>Diagnostic de flotte</i>		70 %	
Conseil Orientation Energétique (pré-diagnostic)	Subvention	50 %	
Diagnostic proprement dit	Subvention	50 %	
<i>Organisation de transports</i> : études impact, bilans énergies/émissions	Subvention	50 %	75 000 €
« Evaluation ex-post » dans le cadre d'un PDU sur les questions énergétiques	Subvention	50 %	150 000 €
<i>Plan de Déplacements d'Entreprises</i> / vélos / à la demande	Subvention	50 %	75 000 €
<i>Intermodalité</i> : transfert de la route vers le rail, le fleuve, ...	Subvention		150 000 €

TRANSPORTS	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
<i>Aides aux entreprises</i>			
<i>Aides à l'investissement</i>			
<i>Opération de démonstration type « première en France » d'un nouveau matériel</i>	Subvention	Environ 30 % du surcoût par rapport à une solution classique	
<i>Opération exemplaire type « mise en place ailleurs mais première en Ile-de-France » : aide des quelques premières</i>	Subvention	Environ 20 % du surcoût par rapport à une solution classique	
<i>Opération se faisant en partenariat et étant très innovante</i>	Subvention	+ 10 % (aide pouvant ainsi atteindre 30 à 40 % du total)	

En résumé : les aides à la décision

Interventions	Coût maximal pris en compte	Taux d'aide ⁽¹⁾
PDE	75 000 euros	50 %
Développement de l'usage des transports combinés	75 000 euros	50 %
Diagnostiques de flottes d'entreprises	Plafond fonction de la taille du parc (détails disponibles auprès des délégations régionales de l'ADEME)	50 %

(1) L'aide de l'ADEME peut être plafonnée en application des règles communautaires en matière de cumul d'aides publiques (100 000 euros sur 3 ans pour une même entreprise).

En résumé : les aides à l'investissement

Types d'opérations	Aide maximale sur le surcoût	Aide maximale sur l'investissement total
Démonstration	30 % ^{(1) (2)}	—
Exemplaire	20 % ^{(2) (3)}	—
Acquisition de matériel de transport combiné	—	20 % pour les développeurs ⁽²⁾ 25 % pour les accédants ⁽²⁾
Acquisition de véhicules (électrique, GNV...)	Sous certaines conditions et variables selon la nature de l'acquisition (détails disponibles auprès des délégations régionales de l'ADEME)	

(1) 40 % pour les PME
(2) Aides plafonnées selon les projets.
(3) 30 % pour les PME

DECHETS	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
Aides aux entreprises			
<i>Aides à la décision :</i>			
<i>Pré-diagnostic :</i> l'entreprise vient à l'ADEME avec son bureau d'étude	Subvention	70 %	2 300 €
<i>Diagnostic :</i> sur une ou plusieurs entreprises, en cas de groupement sur une ZAE. Le mutualisation des moyens entre entreprises a en effet tendance à se développer, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Ainsi, sur certaines ZAE, elles se regroupent pour gérer leurs déchets en commun. Cela implique cependant un partenariat avec la collectivité locale pour trois raisons principales : <ul style="list-style-type: none"> – La collectivité a tout intérêt à encourager l'activité économique – Elle est responsable de la gestion des déchets sur son territoire – Elle sert souvent de catalyseur à cette démarche 	Subvention	50 %	30 000 €
<i>Etude de faisabilité :</i> proposition d'économies d'échelle telles la construction d'une déchetterie spécifique, ...	Subvention	50 %	75 000 €
<i>Aides à l'investissement</i>			
<i>Pour des opérations de démonstration :</i> première au niveau national ou passage de la phase R&D à une application en grandeur réelle d'une technologie innovante et performante.	Subvention	Environ 30 % du surcoût par rapport à une solution classique	
<i>Pour des opérations exemplaires :</i> en partant de techniques déjà validées, l'entreprise crée des exemples – reproductibles – à l'échelle d'un territoire, d'une filière.	Subvention	Environ 20 % du surcoût par rapport à une solution classique	
<i>L'ADEME aide, dans une moindre mesure, les entreprises prestataires dans le domaine des déchets ménagers (arrêt total des aides destinées aux centres de tri). Son aide financière se résume actuellement à encourager la valorisation du biogaz, sur les plates-formes de compostage et dans les centres d'enfouissement techniques.</i>			

SITES ET SOLS POLLUES

Aides aux collectivités locales et aux entreprises

Aides à la décision

- ⇒ *Pré-diagnostic* : il correspond à l'étape A de la méthodologie nationale d'une ESR (Etude Simplifiée des Risques). Il doit identifier :
 - Les éléments d'appréciation sur les dangers afférents au site et sur la vulnérabilité des milieux et des cibles (personnes, ressources en eau prioritairement).
 - Les mesures immédiates de protection et les besoins d'informations complémentaires pour conduire, en cas de constat de pollution potentielle, à l'étape de diagnostic.

- ⇒ *Diagnostic* : il correspond à l'étape B de la méthode nationale d'une ESR. Objectifs du diagnostic initial :
 - Identification des pollutions potentielles et constat élémentaire de l'impact sur la santé humaine et sur l'environnement
 - Recueil des informations indispensables pour mettre en œuvre la méthode nationale d'ESR (méthode de scores)

- ⇒ *Etude de faisabilité* : Suite à l'ESR, pour les sites de classe 1 nécessitant des investigations approfondies et une évaluation détaillée des risques (EDR). L'EDR aboutit éventuellement, après investigations approfondies et évaluation des risques, à la définition de scénarios de réhabilitation permettant la consultation d'entreprises de dépollution.

En résumé : les aides à la décision

Interventions	Coût maximal pris en compte	Taux d'aide ⁽¹⁾
Prédiagnostic	2 300 euros	70 %
Diagnostic	30 000 euros	50 %
Etude de faisabilité	75 000 euros	50 %

(1) L'aide de l'ADEME peut être plafonnée en application des règles communautaires en matière de cumul d'aides publiques (100 000 euros sur 3 ans pour une même entreprise).
Pour les PME, une aide à un taux maximum de 50 % peut être attribuée sans application de ce plafonnement.

SITES ET SOLS POLLUES

Aides à la recherche et développement

Types d'intervention

- ⇒ Méthodes et outils pour l'amélioration et l'application des politiques publiques d'intervention
- ⇒ Efficacité et évaluation des techniques d'investigation et de dépollution

Thématiques concernées

Chacune des quatre grandes thématiques structurant ce programme comporte généralement des actions d'acquisition de connaissances fondamentales et d'élaboration de procédures et d'outils destinés à améliorer les pratiques d'intervention, à l'usage des responsables de sites et des opérateurs.

Diagnostic

- ⇒ Stratégies d'échantillonnage, de suivi (méthodes et moyens).
- ⇒ Caractérisation (préparation physique et chimique des échantillons, outils d'analyse).
- ⇒ Méthodes d'identification et de quantification des zones polluées.

Comportement et devenir des polluants

- ⇒ Connaissance des polluants et de leurs comportements (études, monographies sur les polluants).
- ⇒ Outils pour la compréhension et la prévision du comportement des polluants (mise au point, validation, méthodes de choix d'outils d'évaluation et de simulation).

Risques

- ⇒ Evaluation des risques.
- ⇒ Gestion des risques.

Techniques de réhabilitation

- ⇒ Connaissance et évaluation des procédés de traitement.

En résumé : les aides à la recherche & développement

Taux maximal d'aide et bonus		Types d'interventions		
		Recherche amont	Recherche industrielle	Activité de développement préconcurrentiel
Taux maximal d'aide	Secteur concurrentiel	50 %	50 %	25 %
	Secteur non concurrentiel	100 %	100 %	25 %
Bonus ⁽³⁾	PME	10 %		
	Région	DOM	10 %	
		Zones PAT ⁽¹⁾	5 %	
	Projet PCRD ⁽²⁾	Cas général	15 %	
		Collaboration transfrontalière	25 %	
	Projet hors PCRD	Collaboration transfrontalière	10 %	

(1) PAT : zones de Prime d'Aménagement du Territoire "Industrie" de la DATAR.

(2) PCRD : programme communautaire de recherche et développement.

(3) L'aide de l'ADEME peut être plafonnée en application des règles communautaires en matière de cumul d'aides publiques.

AIDES AGENCE DE L'EAU

<p><i>Aides aux collectivités – 9ème programme (2007-2012)</i> Aides concernant des investissements dans des travaux pour l'alimentation en eau potable, la lutte contre la pollution et l'assainissement</p>	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
<p>Etudes : études générales ou spécifiques ayant pour but des actions prospectives ou d'amélioration des connaissances globales ou territoriales.</p> <p><i>Etudes générales</i> <i>Etudes préalables aux travaux</i> <i>Études avant-projet</i> <i>Etudes préalables à la réalisation des réseaux d'assainissement (opération sous charte qualité)</i></p> <p>Opérations concernant l'alimentation en eau potable</p> <p><i>Protection de captage</i> : ensemble des études et de la procédure administrative conduisant à la DUP, les études de Bassins d'Alimentation de Captage, ...</p> <p><i>Travaux d'alimentation en eau potable</i> : travaux couvrant l'ensemble des ouvrages de production, d'adduction et de stockage. Sont exclus les travaux sur les réseaux de distribution (sauf accélération du renouvellement des branchements en plomb et les équipements destinés à protéger les réseaux contre les reviviscences bactériennes – système de rechloration sur les réseaux longs, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> – acquisition foncière pour la préservation de l'alimentation future en eau potable – travaux liés à la production, au transfert d'eau potable <p>Pour les travaux de réhabilitation, ces taux de subvention sont minorés de 5 %</p> <ul style="list-style-type: none"> – accélération du remplacement des branchements en plomb 	<p>Subvention Subvention Subvention Subvention Subvention Subvention Subv. / Avance Avance</p>	<p>70 % 50 % Taux des travaux 70 % De 50 à 70 % 100 % Subv. de 30 à 40 % Avance de 20 % 50 %</p>	

AGENCE DE L'EAU : DISPOSITIF D'AIDES

Aides aux collectivités – 9ème programme (2007-2012) Aides concernant des investissements dans des travaux pour l'alimentation en eau potable, la lutte contre la pollution et l'assainissement	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
Opérations concernant l'assainissement et la lutte contre la pollution <i>Ouvrage de traitement (création, modernisation)</i> Capacité inférieure à 2000 EH Capacité supérieure à 2000 EH <i>Réseaux d'assainissement</i> Création <ul style="list-style-type: none"> – STEP conforme DERU * – STEP non conforme DERU * Réhabilitation <ul style="list-style-type: none"> – STEP conforme DERU * – STEP non conforme DERU * <i>Assainissement non collectif</i> Opérations groupées de réalisation ou de réhabilitation (habitations nouvelles non prises en compte) <i>Dépollution des rejets par temps de pluie</i> Collectivité de taille > 2000 hab Collectivité de taille < 2000 hab	Subv. / Avance Subvention Subv / Avance Subv / Avance Subv / Avance Subv / Avance Subvention Subvention Subv / Avance	Subv de 30 à 40 % Avance 20 % De 35 à 45 % Subv de 25 à 35 % Avance 15 % Subv de 20 à 30 % Avance 15 % Subv de 20 à 30 % Avance 15 % Subv de 15 à 25 % Avance 15 % 60 % De 35 à 45 % Subv de 30 à 40 % Avance 20 %	

* DERU : Directive sur les Eaux Résiduaire Urbaines

AGENCE DE L'EAU : DISPOSITIF D'AIDES

Aides aux collectivités – 9ème programme (2007-2012) Aides concernant des investissements dans des travaux pour l'alimentation en eau potable, la lutte contre la pollution et l'assainissement	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
Actions concernant le traitement des déchets dangereux des ménages Déchets concernés : déchets ayant un impact sur l'eau et ne relevant pas déjà d'un système d'aide existant, comme les huiles de vidange de moteur ou les piles. Aides pour : <ul style="list-style-type: none"> – <i>Equipements de collecte et de stockage en déchetterie des déchets dangereux</i> Financement des locaux et équipements de réception et de stockage des déchets dangereux des ménages et artisans-commerçants dans une déchetterie. – <i>Elimination en centre homologué des déchets dangereux</i> Subvention accordée sur la base du prix réel facturé par le collecteur ou le centre de traitement (à condition qu'il soit conventionné par l'Agence) dans la limite d'un prix plafond. 	Subvention	50 %	
	Subvention	50 %	

Déchets aidés	Déchets non aidés
Solvants chlorés et non chlorés Peintures, vernis, encres, colles Acides et bases Réactifs de laboratoires Produits phytosanitaires Produits photographiques Liquides techniques automobiles (antigel, liquide de refroidissement, liquide de frein, ...) Produits de traitement du bois Produits dangereux d'entretien, bricolage et jardinage Aérosols Tubes néons et lampes à vapeur de mercure	Cosmétiques Médicaments Piles Huiles de moteur Radiographies Gaz (bouteilles) Batteries Huile et corps gras végétaux et animaux Produits d'entretien courant de la maison (eau de Javel, détergents, lessive, ...)

<i>Aides aux entreprises (données 2006; réactualisation en cours : financement d'opérations collectives uniquement, interventions financières revues à la baisse pour 2007)</i>	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
<p><i>Etudes</i> Acquisition de connaissances sur une branche ou sur un site (inventaires des rejets, des technologies, ...)</p> <p><i>Travaux de dépollution</i></p> <p><i>Travaux sous contrat avec l'Agence de l'Eau</i></p> <p><i>Adaptation de dispositifs de dépollution</i></p> <p><i>Prévention des pollutions accidentelles</i></p> <p><i>Traitement de pollutions dispersées</i></p>	<p>Subvention</p> <p>Subvention</p> <p>Subvention</p> <p>Prêt</p> <p>Prêt</p> <p>Prêt</p>	<p>50 %</p> <p>30 % pour les PME</p> <p>30 % pour les PME</p> <p>} 80 % du prêt PME pris en charge par l'Agence de l'Eau</p>	

AIDES CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE

AMENAGEMENT ZAE	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
<p>Aide à la requalification et à l'extension des ZAE</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur des entrées de zone et amélioration de sa lisibilité interne comme externe • Développement des circulations douces et des modes alternatifs de transport des personnes comme des marchandises • Valorisation architecturale et paysagère • Amélioration des réseaux divers • Équipements collectifs permettant le stockage et la destruction des DIB • Remise en état de constructibilité • Installation de fibre optique • Renforcement de la sécurité • Honoraires de maîtrise d'œuvre des travaux, y compris les honoraires du coordinateur SPS, bureau de contrôle, géomètre, assurance, ... <p><i>Pour bénéficier de la subvention régionale, le projet devra s'inscrire dans le cadre de la charte qualité du Conseil Régional pour inscrire le projet de requalification ou d'extension de ZAE dans une perspective de développement durable</i></p>	<p>Subvention calculée sur la base du coût HT des investissements retenus dans l'assiette éligible</p>	<p>25 % du montant total des travaux HT (taux maximal d'intervention maximum « de base »; la Région se réservant le droit d'intervenir à un taux moindre au regard de l'opportunité du projet)</p> <p>Bonification de 15 points (appliqués sur l'assiette des travaux éligibles) dans les cas de traitement de friches industrielles ou de développement de la multimodalité</p>	<p>Aide régionale plafonnée à 1 000 000 € (aide pouvant être complétée par le dispositif régional de soutien au « Réseaux d'entreprises » pour la préfiguration d'une gestion de zone d'activités.</p>
<p>Soutien aux entreprises qui réalisent des travaux d'amélioration de l'intégration paysagère et environnementale de leurs locaux et abords s'inscrivant dans une opération de requalification d'une ZAE (aide à solliciter dans un délai de 5 ans à compter de la notification de la subvention régionale au maître d'ouvrage pour l'opération de requalification de la ZAE)</p> <p>Opérations éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements paysagers • Rénovation de façade et d'enseigne • Travaux d'amélioration des interfaces entre espaces privatifs et espaces collectifs • Réalisation d'aires de stationnement ou de stockage • Réalisation d'équipements favorisant les circulations et les modes de transport doux • Travaux d'amélioration des continuités écologiques entre les espaces végétalisés <p><i>Les travaux en question devront être conçus et réalisés en respect de la charte de qualité</i></p>	<p>Subvention calculée sur la base du coût HT des investissements retenus dans l'assiette éligible</p>	<p>25 % du montant total des travaux HT</p>	<p>Aide plafonnée à 30 000 €</p>

ENVIRONNEMENT	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
<p>Etudes pré-opérationnelles de faisabilité et de programmation Financement des études dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Eau</i> : en vue de l'établissement des programmes pluriannuels d'action dans le cadre des contrats de bassin et, également, de la recherche de solutions alternatives ou de méthodes nouvelles. • <i>Déchets</i> : afin d'établir le diagnostic écologique et économique des flux et des traitements existants, la fixation des objectifs et la recherche des solutions, la définition d'un plan d'actions. • <i>Expertises et aides à la concertation</i> : intervention en faveur des collectivités et des associations souhaitant disposer d'études ou de contre-expertises ou d'évaluation de l'impact de projets structurants sur l'environnement; financement possible des actions de concertation d'intérêt régional (schéma de gestion et d'aménagement des eaux, plans de prévention des risques, ...). <p><i>Réseaux verts</i> : mise en place devant être, en raison de la complexité des opérations, précédée d'études pré-opérationnelles. Cas d'études relatives à la réalisation de réseaux départementaux</p>	Subvention	35 % du montant HT	
<p><i>Diagnostics communaux du bruit</i> Constats quantitatifs légers ayant pour but l'établissement d'un plan d'actions triennal principalement basé sur des dispositions préventives et sur l'organisation de la vie municipale.</p>	Subvention	40 % du montant HT	
<p>Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables <i>Aide à la décision</i> : élaboration de plans locaux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies locales et renouvelables Diagnostics et études de faisabilité Actions d'information et de sensibilisation <i>Aide aux investissements</i> : réalisation de travaux d'économie d'énergie ou de développement d'énergies renouvelables comme le bois, les raccordements aux réseaux de chaleur, le solaire, ... <i>Aide aux opérations innovantes</i></p>	Subvention	50 % du montant HT 40 % du montant HT	
<p>Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales Aide régionale portant sur les opérations de collecte et de traitement des eaux usées, ainsi que sur la mise en œuvre de moyens permettant de maîtriser le ruissellement et la dépollution des eaux pluviales. Travaux pour les ouvrages de dépollution des eaux</p>	Subvention Subvention Subvention	30 % 40 % 20 %	
	Subvention	30 %	
	Subvention	20 % du coût HT	

CONSEIL REGIONAL : DISPOSITIF D'AIDES

ENTREPRISES Innovation et transfert de technologie Accompagnement des PME/PMI de moins de 250 salariés, CA < 40 M €, dans le développement technologique et l'innovation	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
Pré-Conseil Technologique (PCT) Intervention d'un expert sur 1 à 12 jours maxi pour l'étude de problèmes techniques concernant l'entreprise avec l'appui d'un conseiller technologique de CRITT, de l'ANVAR ou de l'Etat, dans le cadre du Réseau de Diffusion Technologique. PCT ciblés sur des actions particulières, limités à 12 jours maxi, les quatre premiers jours sont intégralement pris en charge par le Conseil Régional Aides Régionales à l'Innovation et aux Transferts de Technologies (ARITT) ARITT Transfert : dans le cadre d'un contrat de collaboration avec un laboratoire de recherche pour développer des projets innovants ou environnementaux ARITT Faisabilité ou ARITT Faisabilité Laboratoire : aide pouvant précéder l'ARITT Transfert lorsqu'une étude de faisabilité est nécessaire ARITT Emploi : recrutement d'un technicien supérieur responsable d'un programme d'innovation ou à caractère environnemental ARITT Environnement : aide aux PME/PMI à adapter des matériels, procédés et technologies propres en fonction de leurs besoins. Les études et acquisitions de matériel sont éligibles à cette subvention.	Subvention	75 % du coût de l'expertise	556 € / jour dans la limite de 5 000 €
	Subvention	100 % les quatre premiers jours 50 % du 5 ^{ème} au 12 ^{ème} jour	Dans la limite de 556 € / jour
	Subvention	50 % du coût HT des frais engagés dans un contrat (75 % pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans)	50 000 €
	Subvention	50 % de l'étude	15 000 €
	Subvention	50 % du coût HT du recrutement la 1 ^{ère} année 50 % des coûts HT (75 % pour les entreprises de moins de 3 ans)	13 000 € 50 000 €

CONSEIL REGIONAL : DISPOSITIF D'AIDES

ENTREPRISES <i>Développement des entreprises</i>	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
<p>Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC) Dans le cadre d'un projet de développement, une entreprise peut bénéficier du FRAC pour une intervention d'un consultant extérieur destiné à résoudre un problème à moyen terme. Interventions éligibles pouvant concerner une large gamme de fonctions de l'entreprise : commercial, introduction de technologies de communication et d'information, organisation, stratégie, financement.</p> <p>Aide Régionale aux Structures d'Insertion par l'Economique (ARSIE) Soutien des efforts des structures souhaitant créer ou développer une activité d'insertion par l'économique, employant des publics en difficulté. Participation aux études et expertises nécessaires et aide à leur mise en œuvre. Le cumul des subventions attribuées à un même dossier ne pourra dépasser 30 500 €. Sont subventionnables successivement :</p> <p><i>Diagnostic d'expert de 1 à 2 jours</i> <i>Etude</i> <i>Aide à l'investissement ou à l'embauche d'encadrant</i> <i>Accompagnement d'expert</i></p> <p>En ce qui concerne le GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), ils peuvent bénéficier, outre les aides de l'ARSIE, d'une aide au démarrage pour la constitution de leurs fonds de roulement de 15 205 €, sur promesse de création de 10 postes minimum.</p> <p>Réseau d'entreprises pour l'emploi Réseau composé d'au moins 10 PME animées par des préoccupations communes en matière d'organisation des compétences, gestion prévisionnelle de l'emploi, structuration des ressources humaines. Aide à la constitution de chaque réseau en direct ou par l'intermédiaire d'une structure-support, au vu d'un programme prévisionnel d'au moins 5 réunions collectives de travail.</p> <p>Appui à la constitution de groupements d'employeurs Convention CR/Fédération Française des Groupements d'Employeurs permettant de financer 12 jours d'expertise sur les 15 nécessaires à la FFGE pour créer un groupement d'employeur.</p>	Subvention	<i>Intervention > 5 j</i> 50 % du coût HT <i>Intervention < ou = 5 j</i> 80 % du coût HT	<i>Intervention > 5 j</i> 30 000 € <i>Intervention < ou = 5 j</i> 3 800 €
	Subvention	100 %	1 500 €
	Subvention	80 %	15 250 €
	Subvention	50 %	15 250 €
	Subvention	100 %	4 500 €
	Subvention		Forfait de 22 870 €
	Subvention		Financement de 12 jours d'expertise/15

CONSEIL REGIONAL : DISPOSITIF D'AIDES

ENTREPRISES	Type d'aide	% subvention	Seuil maximum subventionné
Création d'entreprise			
Pépinières d'entreprises Structures d'accueil (locaux, services communs) et d'accompagnement (conseil, suivi). <i>Pépinières innovantes</i> (sous maîtrise d'ouvrage publique)	Subvention	45 % de l'investissement	762 256 €
<i>Pépinières généralistes</i> (sous maîtrise d'ouvrage publique)	Subvention	35 % de l'investissement 45 % de l'investissement	457 347 €
<i>Pépinière réalisée dans le cadre de la politique de la ville</i>	Subvention	45 % des coûts HT (mobiliers et matériels)	762 256 €
Incubateurs Structures d'accompagnement des porteurs de projets. Aide pour les investissements initiaux.	Subvention		762 256 €
Locaux d'activités <i>Opérations de construction, de rénovation ou d'aménagement de locaux industriels ou artisanaux, en vue de leur location à des artisans, PME, PMI ou d'entreprises d'insertion et d'associations intermédiaires</i> (sous maîtrise d'ouvrage publique). <i>Opérations inscrites dans la politique de la ville, dans les sites prioritaires du Contrat de Plan et pour les projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale</i>	Subvention	35 % de l'investissement 45 %	457 347 €
Appui aux projets de développement économique locaux (PDEL) Dossiers issus d'une réflexion partenariale entre secteur public et privé indiquant à partir d'un diagnostic économique de territoire partagé par les acteurs concernés, les grandes lignes des actions économiques à développer sur la zone géographique considérée. <i>Mise en forme du projet (2 ans maximum)</i>	Subvention		457 347 €
<i>Mise en œuvre</i>	Subvention	50 % des coûts de conseil et de pilotage	152 000 €
	Subvention		45 750 € année 1 30 500 € année 2 15 250 € année 3

AIDES CONSEIL GENERAL SEINE SAINT DENIS

Pas d'aides directes de la part du Conseil Général

CONTACTS

<p>ADEME 6/8, rue Jean Jaurès 92 807 PUTEAUX Cedex</p>	<p>Collectivités : Wanda EDDI Entreprises : Grégory FAUVEAU</p>	<p>T : 01 49 01 45 71 T : 01 49 01 45 47</p>
<p>DRIRE Subdivision Seine Saint Denis 5/7, promenade Jean Rostand Pôle administratif l'Européen 93 000 BOBIGNY</p>	<p>Développement industriel : Jérôme PERMINGEAT</p>	<p>T : 01 48 96 90 71</p>
<p>Agence de l'Eau Seine Normandie 51, rue Salvador Allende 92 000 NANTERRE</p>	<p>Paul MORIEN</p>	<p>T : 01 41 20 18 91 T : 01 41 20 16 00 (std)</p>
<p>Conseil Régional Ile de France Tour Maine Montparnasse 75 015 PARIS</p>	<p>Zones d'activités : Isabelle FABRE Filières éco industries : Martine FERNEX Environnement, aménagement durable Création d'entreprises Recherche et innovation</p>	<p>T : 01 53 85 66 64 T : 01 53 85 67 14 T : 01 53 85 56 38 T : 01 53 85 60 44 T : 01 53 85 60 43</p>
<p>Conseil Général Seine Saint Denis 124, rue Carnot 93 003 BOBIGNY Cedex</p>	<p>Aménagement et développement : Laurent DUCOUTUMANY</p>	<p>T : 01 43 93 87 63</p>
<p>CCI Paris Seine Saint Denis 191, avenue Paul Vaillant Couturier 93 000 BOBIGNY</p>	<p>Environnement / Eco industries : Cécile ROFFY Capital 2D : Marion BAILLY</p>	<p>T : 01 48 95 10 35 T : 01 48 95 10 65</p>
<p>Préfecture de la Seine Saint Denis 1, esplanade Jean Moulin 93 007 BOBIGNY Cedex</p>	<p>Recueil des aides publiques : Sophie BERNABEU - JIMENEZ</p>	<p>T : 01 41 60 66 45</p>